



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

10 octobre 2011

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
<http://www.rhone.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

PREFECTURE DE REGION

Arrêté n° 11-254 du 14 septembre 2011 : Composition du Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes Arrêté modificatif	4/7
Convention de délégation de gestion du 1^{er} août 2011 : entre la direction départementale des finances publiques de l'Isère et la direction régionale des finances publiques de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône	7/9
Arrêté n° 2011-031 du 29 septembre 2011 : annulation du concours interne sur titres en vue de pourvoir 1 poste de Maître-Ouvrier au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble au POLE ACHAT PATRIMOINE.....	9
Programme ALCOTRA Alpes latine de coopération transfrontalière France - Italie : Appel à projets pour la présentation des projets de coopération simple.....	9/10
Arrêté n° 110054 du 12 septembre 2011 : Composition de la section régionale Rhône-Alpes du comité interministériel d'action sociale (S.R.I.A.S.)	10/11

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté n° 11-244 du 12 septembre 2011 : Modification de la composition de la commission régionale du patrimoine et des sites de Rhône-Alpes.....	12/13
Arrêté SGAR n° 11-255 du 20 septembre 2011 : composition du jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Histoire de la danse	13/14

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté n° 11-263 du 26 septembre 2011 : mise en oeuvre de la rémunération de fin de formation	15/17
Arrêté n° direccte-11-023 du 12 septembre 2011 : subdélégation de signature de Monsieur Michel DELARBRE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Dominique-Nicolas JANE, secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Ardèche.....	17/20

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Arrêté n° 11-233 du 05 septembre 2011 : composition du comité d'élaboration du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier	21
Arrêté Préfectoral n° 11-271 du 3 octobre 2011 : extension d'un avenant à la convention collective de travail du 27 juin 1988 concernant les salariés des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Rhône-Alpes, excepté le département de la Loire (IdCC n° 8822)	21/22

RECTORATS

Arrêté n° 11-410 du 1^{er} septembre 2011 : création du comité technique académique institué auprès du recteur de l'académie de Lyon	23
Arrête n° 11-411 du 1^{ER} septembre 2011 : Création du comité technique spécial départemental institué auprès de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain	23
Arrêté n° 11-412 du 1^{er} septembre 2011 : Création du comité technique spécial départemental institué auprès de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire	23/24
Arrête n° 11-413 de 1^{ER} septembre 2011 : Création du comité technique spécial départemental institué auprès de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône.....	24
Arrêté n° 11-259 du 23 septembre 2011 : Modification des membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'Académie de Grenoble	24/27
Arrêté n° 11-260 du 23 septembre 2011 : modification de la composition des membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'Académie de Lyon	27/30

Arrêté n°2011-526 du 26 septembre 2011 : Pouvoir disciplinaire pour l'année universitaire 2011-2012	30
Arrêté n° 2011-54 du 29 septembre 2011 : délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie	30/32
Arrêté n°11-272 du 4 octobre 2011 : Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Grenoble	32
Arrêté n° 11-273 du 4 octobre 2011 : Nomination des membres de la commission de concertation en matière d'enseignement privé de l'académie de Lyon	32/34
Arrêté 11-454 du 9 septembre 2011 : délégation de signature	34

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté n°11-57 : liste des personnes médaillées de Bronze de la Jeunesse et des Sports au titre de la promotion du 14 juillet 2011	35
---	----

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté n° 11-269 du 4 octobre 2011 : nomination d'un régisseur DE RECETTES auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes	36
--	----

AUTRES

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS A LYON

Décision n°2011-09-01 du 26 septembre 2011 : délégation de signature	37
---	----

CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'ÉQUIPEMENT DE LYON

Arrêté du 30 septembre 2011 : subdélégation de signature en matière d'attributions générales	37/39
Arrêté du 30 septembre 2011 : subdélégation de signature en matière de passation de marchés publics	39/40
Arrêté du 30 septembre 2011 : subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes	40/42

PREFECTURE DE REGION

Arrêté n° 11-254 du 14 septembre 2011

Objet : Composition du Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes Arrêté modificatif

Article 1^{er} : La composition du Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes est modifiée comme suit :

I – Collège n° 1 – Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées.

M. Jean-Marc BAILLY
M. Jean-Marie BUSSEUIL
M. Philippe GUÉRAND
M. Daniel PARAIRE
M. Guy METRAL
M. André MOUNIER

Désignés par la Chambre de commerce et d'industrie de région Rhône-Alpes.

M. Gilles MAURER
M. Bernard ROMBEAUT

Désignés par le Mouvement des entreprises de France (M.E.D.E.F.) Rhône-Alpes.

M. Nicolas JIMENEZ

Désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.) Rhône-Alpes.

M. François GUILLEMIN

Désigné par accord entre les représentants des entreprises membres des conseils d'administration des associations support des deux pôles de compétitivité mondiaux ayant leur siège en Rhône-Alpes (Lyon-Biopôle et Minalogic Partenaires) et le Mouvement des entreprises de France (M.E.D.E.F.) Rhône-Alpes.

M. Jean-Claude MICHEL

Désigné par accord entre le Groupement des industries chimiques et connexes de la région Rhône-Alpes et le Groupement des industries de la plasturgie Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne (Allizé-Plasturgie).

M. Jean-Jacques MARTIN

Désigné par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

M. Yves MANET

Désigné par le Comité des banques de la région Rhône-Alpes.

M. Bruno LACROIX

Désigné par l'Union des industries métallurgiques et électriques de la région Rhône-Alpes, au titre des industries électriques.

Mme Sybille DESCLOZEUX

Désignée par l'Union des industries métallurgiques et électriques de la région Rhône-Alpes, au titre des industries mécaniques et de la métallurgie.

M. Jean-Pierre ROCHE

Désigné par la Fédération française du bâtiment de la région Rhône-Alpes.

M. Yves POMMIER

Désigné par la Fédération régionale des travaux publics Rhône-Alpes.

M. Jacques LAMBERT

Désigné par Alliance logistique région urbaine de Lyon, en accord avec la fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (T.L.F.) Rhône-Alpes Auvergne, l'Union nationale des organisations syndicales de transports routiers automobiles Rhône-Alpes (U.N.O.S.T.R.A.) et la Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) Rhône-Alpes.

M. Alain TRICHARD

Désigné par l'Association régionale des industries alimentaires (A.R.I.A.) Rhône-Alpes.

M. Jean-Yves LE CAM

Désigné par l'Union inter-entreprises textile de Lyon et sa région (U.N.I.T.E.X.).

M. Philippe WARSMANN

Désigné par accord entre l'Union régionale des comités interprofessionnels du logement (URCIL) Rhône-Alpes, et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs constructeurs de France.

M. Jean MIGNOT

Désigné par SYNTEC Rhône-Alpes.

M. Laurent GARGILLO

Désigné par accord entre les directions régionales de la Société nationale des chemins de fer français (S.N.C.F.), d'Electricité de France (E.D.F.), de Gaz de France Suez, de La Poste et de la Compagnie nationale du Rhône (C.N.R.).

M. Christian MARTIN
M. Alain MATTEUCCI
M. Gabriel ROUDON
Désignés par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Rhône-Alpes.

M. Bruno CABUT
M. André de LUCA
M. Jacques BERRUET
Désignés par l'Union professionnelle artisanale (U.P.A.) Rhône-Alpes.

M. Gilbert LIMANDAS
M. Jean-Marc GUIGUE
Désignés par la Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes.

M. Jean-Pierre ROYANNEZ
Désigné par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Rhône-Alpes.

M. David LAFONT
Désigné par le Centre régional des jeunes agriculteurs Rhône-Alpes.

M. Pierre-André DEPLAUDE
Désigné par la Confédération paysanne Rhône-Alpes.

M. Gérard SEIGLE-VATTE
Désigné par accord entre la Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes, la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Rhône-Alpes et le Centre régional de la propriété forestière Rhône-Alpes, au titre de l'agriculture en montagne et de la forêt.

M. Jean-Luc FLAUGERE
Désigné par la Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles Rhône-Alpes.

M. Bruno VACHERET
Désigné par l'Union nationale des professions libérales (U.N.A.P.L.) Rhône-Alpes.

M. Gilbert RIGOLLET
Désigné par la Chambre régionale des professions libérales Rhône-Alpes.

M. Bechir CHEBBAH
Désigné par accord entre l'Union nationale des professions libérales (U.N.A.P.L.) Rhône-Alpes et la Chambre régionale des professions libérales Rhône-Alpes.

II – Collège n°2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives.

M. Daniel BLANC-BRUDE
Mme Lise BOUVERET
M. Bruno BOUVIER
Mme Christine CANALE
M. Michel CATELIN
Mme Sylviane FLORET
M. Jean-Michel GELATI
Melle Emmanuelle PUISSANT
Mme Catherine BERAUD
M. Jean Raymond MURCIA
M. Gilles PEREYRON
M. Stéphane TOURNEUX
Mme Karine GUICHARD
Désignés par le comité régional de la Confédération générale du travail (C.G.T.) Rhône-Alpes.

M. Paul-Bernard CATELAN
M. Jean-Marc GUILHOT
M. Jean ELDIN
M. Pierre MENDIELA
Mme Marie-Blandine NIVEAU
M. Christian JUVAUX
Mme Marie-Jo PIEGAY
M. Michel WEIL
Mme Suzanne SIMOND
Mme Monique RIVORY
Désignés par l'union régionale de la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.) Rhône-Alpes.

M. Eric BLACHON
M. Gabriel CHAUVIN
M. Alain CHEVET
M. Gérard CLEMENT
M. Daniel JACQUIER
M. Serge PASCUAL
M. Pio VINCIGUERRA
Désignés par l'union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière (C.G.T.-F.O.) Rhône-Alpes.

M. Jacques BALAIN
M. Marc PERRET
M. Jean-Bernard LAUNAY
Désignés par l'union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.) Rhône-Alpes.

M. Laurent CARUANA
Mme Christine LAYMAND
M. Jacques STUDER

Désignés par l'Union régionale de la Confédération française de l'encadrement- confédération générale des cadres (C.F.E.-C.G.C.) Rhône-Alpes.

M. Fabien COHEN-ALORO
M. Claude LAURENT

Désignés par l'union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A.) Rhône-Alpes.

Mme Marie-Laurence MOROS

Désignée par la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.) Rhône-Alpes.

III – Collège n°3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable

M. Bernard TRANCHAND

Désigné par l'Union régionale des associations familiales (U.R.A.F.) Rhône-Alpes.

M. René VIAL

Désigné par la Caisse régionale d'assurance maladie Rhône-Alpes en accord avec les caisses du Rhône et des Alpes du régime social des indépendants.

Mme Michèle COUVERT

Désignée par la Conférence des Présidents des caisses d'allocations familiales de la région Rhône-Alpes.

M. Paul CASTEL

Désigné par la Fédération hospitalière de France région Rhône-Alpes.

Mme Françoise CATTENAT

Désignée par accord entre la délégation Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union nationale des instances de coordination des offices et réseaux de personnes âgées (U.N.I.O.R.P.A.) l'Union régionale des fédérations départementales des clubs d'âinés ruraux et la Fédération nationale des associations de retraités Rhône-Alpes.

M. Bernard AILLERET

Désigné par l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (U.R.I.O.P.S.S.) Rhône-Alpes.

M. Jean-Pierre CLAVERANNE

Désigné par le Comité régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (C.R.E.A.I.) Rhône-Alpes.

M. Jean-Louis PIVARD

Désigné par la Fédération mutualiste agricole de la région Rhône-Alpes.

M. Francis NAVARRO

Désigné par l'Union régionale Rhône-Alpes de la mutualité.

M. Michel-Louis PROST

Désigné par l'Association pour le développement de l'informatique dans la région Rhône-Alpes (A.D.I.R.A.).

M. Dominique PELLA

Désigné par la Conférence des établissements publics de recherche en Rhône-Alpes.

M. Michel LUSSAULT

Désigné par le président du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (P.R.E.S.) « Université de Lyon »

M. Alain SPALANZANI

Désigné par le président du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (P.R.E.S.) « Université de Grenoble »

M. Philippe JAMET

Désigné par le président de l'Alliance des grandes écoles de la région Rhône-Alpes (AGERA).

M. Eugène GARDE

Désigné par le Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.) Rhône-Alpes.

Mme Marylène COUFFIN

Désignée par les Unions régionales des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.) des académies de Grenoble et de Lyon.

M. Jean-Marie WARLOP

Désigné par les Unions régionales des associations des parents d'élèves de l'enseignement libre (U.R.A.P.E.L.) des académies de Grenoble et de Lyon.

M. Bruno de QUINSONAS-LOUDINOT

Désigné par le Comité régional Rhône-Alpes des conseillers du commerce extérieur de la France.

Mme Michèle DACLIN

Désignée par accord entre l'Association « Patrimoine rhônalpin », l'association Rhône-Alpes des conservateurs (A.R.A.C.), et l'Agence musique et danse Rhône-Alpes (A.M.D.R.A.).

M. Michel MACHICOANE

Désigné par le Collectif régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (C.R.A.J.E.P.) Rhône-Alpes.

Mme Myrose GRAND
Désignée par l'Union féminine civique et sociale.

M. Antoine QUADRINI
Désigné par l'Union régionale des Fédérations des œuvres laïques (U.R.F.O.L.) Rhône-Alpes.

Mme Colette AMBROISE-THOMAS
Désignée par le Comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes.

M. Eric PIERRARD, au titre du collège des organisations représentant les professions du tourisme.
M. Lucien Adrien PRORIOL, au titre du collège représentant les associations de tourisme.
Désignés par le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes.

M. Yvon CONDAMIN
Désigné par la Mission régionale d'information sur l'exclusion (M.R.I.E).

M. Gérard FORCHERON
Désigné par accord entre l'Association régionale des organismes d'H.L.M. de Rhône-Alpes (ARRA), l'Union régionale P.A.C.T. A.R.I.M Rhône-Alpes et l'Union nationale de la propriété immobilière (U.N.P.I.) Rhône-Alpes.

Mme Joëlle BLANLUET
Désignée par la Confédération nationale du logement Rhône-Alpes.

Mme Jacqueline BARRAUD
Désignée par le Centre technique régional de la consommation Rhône-Alpes.

M. Robert POSSE
Désigné par l'Union fédérale des consommateurs « U.F.C. Que Choisir ».

M. Jacques REBATEL
Désigné par la Fédération régionale des Jeunes chambres économiques Rhône-Alpes.

Mme Sylvie LOYAU
Désignée par accord entre les délégations régionales du Secours Catholique, du Secours Populaire français, de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale et d'Aide à toute détresse Quart-Monde.

M. Gérard AUBRET
Désigné par la Fédération régionale des chasseurs de Rhône-Alpes

Représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement

M. Raymond FAURE
M. Georges EROME
Désignés par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (F.R.A.P.N.A.).

Mme Elisabeth RIVIERE
Désignée par le Centre ornithologique Rhône-Alpes (C.O.R.A.) Faune sauvage

M. Frédi MEIGNAN
désigné par Mountain Wilderness Rhône-Alpes

Personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable

Mme Jacqueline COLLARD-PONCE, Présidente de l'association Santé environnement Rhône-Alpes (S.E.R.A.)
M. René-Pierre FURMINIEUX, membre de l'Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel (A.P.O.R.A.)

IV – Collège n°4 : Personnalités qualifiées désignées par le préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

Mme Zohra ABDERRAHMANE
Mme Sabine BASILI
M. Philippe DE MESTER
M. Philippe GRILLOT
M. Gérard WEBER

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 11-238 du 6 septembre 2011 fixant la composition nominative du conseil économique, social et environnemental régional est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Jean-François CARENCO

Convention de délégation de gestion du 1^{er} août 2011

Objet : Convention de délégation de gestion entre la direction départementale des finances publiques de l'Isère et la direction régionale des finances publiques de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône

La présente délégation est conclue en application du décret 2004- 1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 1^{er} juillet 2011.

Entre la direction départementale des finances publiques de l'Isère (38), représentée par le directeur responsable du pôle « pilotage et ressources », désigné sous le terme de « délégant », d'une part,

Et

La direction régionale des finances publiques de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône (69), représentée par le directeur responsable du pôle « pilotage et ressources », désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des programmes 156, 218, 309 et 723.

Le délégant assure le pilotage des AE et des CP et n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

La délégation de gestion porte sur les actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes précisés dans les articles ci-dessous.

Un contrat de service conclu entre le délégant et le délégataire visé par l'ordonnateur secondaire de droit précise les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après ; à ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres à payer et l'émission des titres de perception.

1. Le délégataire assure pour le compte du délégant les actes suivants :

- a. il saisit et valide les engagements juridiques ;
- b. il notifie aux fournisseurs les bons de commande sur marchés ;
- c. il saisit la date de notification des actes ;
- d. il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur financier et de l'ordonnateur secondaire selon les seuils fixés en annexe (ou dans le contrat de service, au choix) ;
- e. il enregistre la certification du service fait valant ordre de payer en mode facturier
- f. il instruit, saisit et valide les demandes de paiement quand elles ne sont pas créées par le service facturier (cf. les cas particuliers listés en annexe) ;
- g. il saisit et valide les engagements de tiers et titres de perceptions ;
- h. il réalise en liaison avec les services du délégataire les travaux de fin de gestion ;
- i. il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- j. il assiste le délégant dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre le contrôle interne comptable de 1^{er} niveau au sein de sa structure ;
- k. il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2. Le délégant reste responsable, dans le cadre de la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire, de

- a. la décision des dépenses et recettes,
- b. la constatation du service fait,
- c. pilotage des crédits de paiement,
- d. l'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité selon les délais définis dans le contrat de service.

Il s'engage à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas d'indisponibilité des crédits.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission. Le contrat de service précise les éléments attendus.

Il adresse une copie de ce document au contrôleur financier et au comptable assignataire concernés.

Article 5 : Exécution financière de la délégation

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans CHORUS des actes d'ordonnancement. La liste des agents qui exerceront dans l'outil les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire est précisée en annexe du contrat de service.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant validé par l'ordonnateur secondaire de droit dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document mentionnés à l'article 4.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2011. Il est établi pour l'année 2011 et reconduit tacitement, d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; l'ordonnateur secondaire de droit, le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Le délégant
Direction départementale des finances
Publiques de l'Isère
Hervé MAYNE

Le délégataire
Direction régionale des finances
publiques de la région Rhône-Alpes et
Du département du Rhône
Stéphan RIVARD

OSD par délégation du Préfet en date du 1^{er} juillet 2011
Visa du préfet
Eric le DOUARON

Visa du préfet
par délégation, le secrétaire générale
Pour les affaires régionales
Marc CHALLEAT

Arrêté n°2011-031 du 29 septembre 2011

Article unique : Le concours interne sur titres en vue de pourvoir 1 poste de Maître-Ouvrier au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble au POLE ACHAT PATRIMOINE secteur archives centrales Spécialité : archiviste, paru sous le N° d'arrêté n° 2011-021 en date du 26.08.2011 est annulé.

Pour le Directeur Général,
le Directeur Adjoint des Ressources Humaines,
M. PASSAVANT

Programme ALCOTRA

Alpes latine de coopération transfrontalière France - Italie

Appel à projets pour la présentation des projets de coopération simple

L'autorité de gestion du programme de coopération transfrontalière France-Italie 2007-2013 – en application des décisions prises au cours du comité de suivi d'Impéria qui s'est tenu le 21/06/2011, ouvre l'appel à projets pour la présentation des projets simples sur toutes les mesures.

Toute structure, publique ou privée, intéressée par la réalisation de projets transfrontaliers de coopération simple, peut présenter une demande de subvention à partir du 17 octobre 2011. La date limite pour le dépôt des demandes est fixée au 1er mars 2012.

Les crédits FEDER résiduels concernant cet appel à projets sont d'un montant de 15.122.146€ et sont répartis par axe et par mesure de la façon suivante :

Axe 1: Développement et innovation	5.074.049
Mesure 1.1 systèmes productifs	1.691.350
Mesure 1.2 économies rurales	1.691.350
Mesure 1.3 tourisme	1.691.349
Axe 2: Protection et gestion du territoire	3.382.699
Mesures 2.1 ressources du territoire	1.691.350
Mesure 2.2 prévention des risques	1.691.349
Axe 3: Qualité de la vie	6.765.398
Mesures 3.1 services sanitaires et sociaux	1.691.350
Mesure 3.2 transports	1.691.349
Mesure 3.3 culture	1.691.349
Mesure 3.4 éducation formation travail	1.691.350

Ce montant de crédits sera augmenté de montant des reliquats rendus disponibles avant la date du CdS et dont le comité prendra acte.

A noter que la disponibilité des ressources financières allouée à chacune des mesures, comme indiqué dans le tableau précédent, tient compte de la proposition de reprogrammation financière transmise à la CE au mois de septembre 2011. La répartition indiquée pourrait être l'objet de légères modifications suite à la décision de la CE dont il sera tenu compte au niveau de l'affectation des crédits par mesure.

Dans l'hypothèse où les sollicitations financières des projets en mesure d'être programmés seraient supérieures au montant des crédits FEDER disponibles sur chacune des mesures, le comité de suivi procédera à la hiérarchisation des projets (par mesure et le cas échéant par axe) en se référant au score attribué à chaque projet. Les scores sont attribués sur la base de critères indiqués dans le « document de mise en œuvre » et dans le respect de la répartition financière attribuée à chacun des Etats membres.

Les pré-requis nécessaires, les conditions d'éligibilité, le dossier de candidature (fiche projet et annexes) ainsi que les informations utiles à la présentation des projets sont disponibles dans le « vademecum guide pour les bénéficiaires – première partie - de la préparation à la programmation du projet » téléchargeable sur le site <http://www.interreg-alcotra.org>, et plus particulièrement à l'annexe Appel à projet 2011 qui indique les nouvelles modalités de financement et de versement de la subvention FEDER.

Dans le cadre de cet appel à projets du programme, il est prévu une contribution minimum garanti du FEDER égale à 50% de la contribution publique maximum pouvant être octroyée, réévaluable chaque année en fonction des reliquats effectifs qui seront rendus disponibles jusqu'à un maximum de 74%. La part restante de subvention FEDER devra être garantie par les bénéficiaires. Les bénéficiaires italiens, en plus de la part FEDER manquante, devront garantir la part équivalente de contrepartie publique nationale (part de financement Etat).

Le dossier de candidature devra être envoyé par courrier recommandé (le cachet de la poste faisant foi) ou bien être déposé (dans ce dernier cas au plus tard le 1er mars 2012 avant 12h00) au secrétariat technique conjoint L'Euryale - 35 avenue de Verdun - 06500 Menton (France). Les modalités sont précisées dans le « vademecum guide pour les bénéficiaires – première partie - de la préparation à la programmation du projet », en particulier dans l'annexe spécifique de l'appel à projets.

Afin d'accélérer le plus possible le processus de sélection, les projets seront instruits selon leur ordre chronologique de dépôt. Le comité de suivi procédera à la sélection au cours du mois de juin 2012 dès lors que les instructions seront achevées pour tous les projets déposés ; dans l'hypothèse contraire, la sélection aura lieu pour tous les projets au cours du CdS, prévu en automne.

De plus, il est obligatoire d'enregistrer, au plus tard le 1er mars 2012, sur le système informatique Alcotra <http://www.sistemapiemonte.it/finanziamenti/alcotra> les principaux documents à savoir : fiche projet – partie descriptive et financière, convention de coopération entre partenaires et description technique détaillée. L'absence d'enregistrement (attestation délivrée par le système d'un « code de dépôt ») conduira à l'inéligibilité de la demande.

Les éventuelles mises à jour du présent appel seront communiquées sur le site officiel du programme.

Pour tout renseignement concernant cet appel, les personnes intéressées pourront s'adresser au secrétariat technique conjoint, à tous les partenaires institutionnels (pour l'Italie : les Régions Piémont, Vallée d'Aoste et Ligurie, les Provinces de Turin, de Cuneo et d'Imperia ; pour la France : les Préfectures de région et les Conseils régionaux de Rhône-Alpes et de PACA, les Préfectures de département et les Conseils généraux de Haute-Savoie, de Savoie, des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes) dont les coordonnées sont indiquées dans le « vademecum guide pour les bénéficiaires – première partie - de la préparation à la programmation du projet ».

Arrêté n° 110054 du 12 septembre 2011

Objet : Composition de la section régionale Rhône-Alpes du comité interministériel d'action sociale (S.R.I.A.S.).

Article 1 : Sont nommés membres de la section Rhône- Alpes du comité interministériel consultatif d'action sociale (S.R.I.A.S.) :

1 - Représentants de l'administration : douze membres titulaires et douze membres suppléants

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :

- Mme Palmira Teulière-Silva, responsable des ressources humaines, membre titulaire
- Mme Sylvie Ducosson correspondante action sociale, membre suppléant

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt

- M. Pierre-Yves Platz, secrétaire général, membre titulaire
- Mme Elisabeth Manzoni, service de l'alimentation, membre suppléant

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- Mme Cendrine Pierre, responsable des ressources humaines, membre titulaire
- Mme Maryse Dhaynaut, responsable du service social régional, membre suppléant

Direction régionale des affaires culturelles

- M. Laurent Willeman, Secrétaire général, membre titulaire
- Mme Jacqueline Ibarra, responsable des ressources humaines, membre suppléant

Direction régionale des affaires sanitaires et sociales désignation faite en lien avec l'Agence régionale de santé

- Mme Fabienne Chambe, adjointe au responsable des ressources humaines, membre titulaire
- M François Blachon responsable relations sociales, membre suppléant

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

- Mme Hélène Lage, correspondante action sociale à la direction régionale, membre titulaire
- Mme Annie Cohen, adjointe au chef du pôle secrétariat général, membre suppléant

Direction régionale des finances publiques

- M. Patrick Lievreumont, directeur du pôle gestion financière, membre titulaire
- Mme Colette Chevallier, inspecteur déléguée départementale de l'action sociale, membre suppléant

Rectorat de Lyon

- Mme Danièle Bocquet, conseillère technique du recteur, membre titulaire
- Mme Nathalie Confort, adjointe au chef de la division des personnels administratifs, d'inspection et de direction, membre suppléant

Rectorat de Grenoble

- Mme Hélène Reynaud, secrétaire générale, membre titulaire
- Mme Evelyne Blanchon, conseillère technique, membre suppléant

Services du ministère de la Justice

- Mme Françoise Demichel, chef d'antenne de l'ARAS de Lyon, membre titulaire
- Mme Isabelle Ferhat, conseillère technique ARAS de Lyon, membre suppléant

Ministère de l'Intérieur

- Mme Dominique Darenne, service départemental d'action sociale de la Préfecture du Rhône, membre titulaire
- M. Gérard Paillet, chef du service départemental d'action sociale de la Préfecture du Rhône, membre suppléant
- Mme Annick Schwarz, chef du service départemental d'action sociale de la Préfecture de l'Isère, membre titulaire
- Mme Murielle Ströhl, en charge du service départemental d'action sociale de la Préfecture de Haute Savoie, membre suppléant

Ministère de la Défense

- Mme Maryse Labit, conseillère technique médico-sociale inter-armées, membre titulaire associé
- M. le Lieutenant-Colonel Jean-Michel Valls, Directeur de l'action sociale de la région Terre Sud-Est, membre suppléant associé

2 - Représentants des organisations syndicales : treize membres titulaires et treize membres suppléants

au titre de la C.G.T. :

Mme Isabelle ROUTISSEAU, membre titulaire

M. Maurice CHAUVIN, membre suppléant
M. Marin FAVRET, membre suppléant

au titre de Force Ouvrière :

M. Jean-Pierre ALLEGRE, membre titulaire
Mme Odile SCHILLING, membre titulaire

M. Jean-Luc WILHELMY, membre suppléant

au titre de la C.F.D.T. :

M. Christian VOOG, membre titulaire
Mme Catherine NEGRE, membre titulaireMme Mireille-Aline WEBER, membre suppléant
M. Jean-François DELORME, membre suppléant

au titre de l'U.N.S.A. :

Mme Marie-Noëlle ROUSSE, membre titulaire
M. Patrick PETIT, membre titulaireM. Hervé MIRMAND, membre suppléant
M. Patrick LAFABRIER, membre suppléant

au titre de la F.S.U. :

M. Blaise PAILLARD, membre titulaire
Mme Rita JEDYNAK, membre titulaireM. Pascal HENNIQUE, membre suppléant
M. Pierre VIALATTE, membre suppléant

au titre de la C.F.E/C.G.C. :

M. Eric DESTARAC, membre titulaire

M. Flavien BENAZET, membre suppléant

au titre de la C.F.T.C. :

Mme Odette COSTA, membre titulaire

au titre de l'U.S.S. :

Mme Corinne BUISSON, membre titulaire

Mme Dominique DUBREUIL, membre suppléant

Article 2 : Des frais de déplacement et de séjour sont, le cas échéant, alloués aux membres de la section régionale interministérielle d'action sociale désignés par les organisations syndicales.

Ces frais sont alloués en application de l'article 3 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifiés par les décrets n° 2000-928 du 22 septembre 2000 et n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais de déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés.

Article 3 : M. le Secrétaire général pour les affaires régionales, Mme la Secrétaire générale de la préfecture du Rhône, MM. les Préfets de département, MM. les Chefs des services des administrations civiles déconcentrées de l'Etat, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la section régionale Rhône-Alpes du comité interministériel d'action sociale (S.R.I.A.S.) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes,
Marc CHALLEAT

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté n° 11-244 du 12 septembre 2011

Objet : Modification de la composition de la commission régionale du patrimoine et des sites de Rhône-Alpes

Article 1er : La composition de la commission régionale du patrimoine et des sites, présidée par le préfet de région ou son représentant, et fixée le 16 juillet 2008 pour une durée de 4 ans, est modifiée comme suit :

Membres de droit

- Le préfet de région,
- Le directeur régional des affaires culturelles,
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- La conservatrice régionale des monuments historiques,
- La conservatrice régionale de l'archéologie,
- La chef du service chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel,

Membres nommés

Conservateur du patrimoine relevant de la spécialité des monuments historiques :

titulaire : Mme Chantal MAZARD
suppléante : Mme Cécile OULHEN

Architecte en chef des monuments historiques :

titulaire : M. François CHATILLON
suppléant : M. Olivier NAVIGLIO

Chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine :

titulaire : M. Christophe GRANGE (Ain)
suppléant : M. Philippe GONZALES (Loire)

Architecte des bâtiments de France :

titulaire : Mme Emmanuelle DIDIER (Rhône)
suppléante : Mme Louise BARTHELEMY-CONTY (Savoie)

Au titre de personnalités titulaires d'un mandat électif :

titulaire : M. Gérard PAOLI, Maire de Gex (Ain)
suppléant : M. Michel RAYMOND, Maire de Trévoux (Ain)

titulaire : M. Raoul L'HERMINIER, Vice-président délégué à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la formation et au logement au conseil général (Ardèche)

suppléant : M. François LOUVET, Maire de Viviers (Ardèche)

titulaire : M. Olivier BENOIT, Conseiller municipal délégué au tourisme, au patrimoine culturel, arts et histoire à la mairie de Valence (Drôme)

suppléante : Mme Anne MARQUIS, Adjointe au maire de Suze-la-Rousse (Drôme)

titulaire : M. Patrick CURTAUD, Adjoint au maire de Vienne, chargé de la culture (Isère)

suppléant : M. Robert DOREY, Conseiller municipal de Bourgoin-Jallieu, délégué aux affaires culturelles (Isère)

titulaire : M. André CELLIER, Conseiller général de la Loire, Premier membre de la commission permanente, Chargé de la culture et du patrimoine culturel (Loire)

suppléant : M. Guy MONROE, Maire de Perreux (Loire)

titulaire : M. Belkacem LOUNES, Conseiller régional Rhône-Alpes

suppléant : M. Michel AUROY, Conseiller municipal à Neuville-sur-Saône (Rhône)

titulaire : Mme Danièle GOYET, Maire de Sainte-Hélène-sur-Isère (Savoie)

suppléant : M. Antoine PLA, Maire d'Avrieux (Savoie)

titulaire : M. Marc FRANCINA, Maire d'Evian-les-Bains (Haute-Savoie)

suppléant : M. Serge PITTET, Maire de Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie)

Au titre de personnalités qualifiées dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, du patrimoine ou de l'ethnologie :

M. Yann BAZIN

Animateur de l'architecture et du patrimoine de l'agglomération d'Annecy

M. Alain BELMONT

Professeur d'histoire moderne à l'Université Grenoble 2

Mme Dominique BERTIN

Maître de conférences en histoire de l'art à l'Université Lumière Lyon 2

Mme Chrystèle BURGARD

Conservateur du patrimoine de la Drôme

Mme Florence CHARPIGNY
Présidente du conseil scientifique du parc naturel régional des Monts d'Ardèche

M. Michel PAULIN
Architecte

Mme Marie-Félicie PEREZ
Professeure émérite d'histoire de l'art moderne

M. Philippe PEYRE
Directeur du musée de la mine à Saint-Etienne

Au titre de représentant d'associations ou fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection et la conservation du patrimoine :

titulaire : M. Jacques ROUSSEY, Délégué régional de la Fondation du patrimoine
suppléant : M. Eddie GILLES di PIERNO, Président de Patrimoine rhônalpin

titulaire : Mme Alice du BESSET, Déléguée pour l'Isère des Vieilles Maisons Françaises
suppléant : M. Emmanuel de VOGUE, Délégué pour le Rhône des Vieilles Maisons Françaises

titulaire : Mme Isabelle de QUINSONAS, Déléguée pour l'Isère de la Demeure Historique
suppléant : M. Jean de CHEVRON-VILLETTE, Délégué pour la Haute-Savoie de la Demeure Historique

titulaire : M. Jacques LASFARGUES, Délégué régional de la Ligue Urbaine et Rurale
suppléant : M. Jacques JULIEN, Représentant départemental de Maisons paysannes de France pour l'Ardèche

titulaire : M. Arnaud DUTHEIL, Directeur du conseil d'architecture de l'urbanisme et de l'environnement de Haute-Savoie
suppléant : M. Pierre-Yves ODIN, Représentant de la Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne

Article 2 : La délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites, présidée par le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant, est composée comme suit :

Membres de droit :

- Le directeur régional des affaires culturelles,
- La conservatrice régionale des monuments historiques,
- La conservatrice régionale de l'archéologie,

Conservateur du patrimoine relevant de la spécialité des monuments historiques :

titulaire : Mme Chantal MAZARD
suppléante : Mme Cécile OULHEN

Chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine :

titulaire : M. Christophe GRANGE (Ain)
suppléant : M. Philippe GONZALES (Loire)

Architecte des bâtiments de France :

titulaire : Mme Emmanuelle DIDIER (Rhône)
suppléante : Mme Louise BARTHELEMY-CONTY (Savoie)

Membres nommés :

Au titre de personnalités titulaires d'un mandat électif :

titulaire : M. Raoul L'HERMINIER, Vice-président délégué à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la formation et au logement au conseil général (Ardèche)
suppléant : M. François LOUVET, Maire de Viviers (Ardèche)

Au titre de personnalités qualifiées :

Mme Chrystèle BURGARD, Conservatrice du patrimoine de la Drôme

Au titre de représentants d'associations ou fondations :

titulaire : M. Jacques ROUSSEY, Délégué régional de la Fondation du patrimoine
suppléant : M. Eddie GILLES di PIERNO, Président de Patrimoine rhônalpin

titulaire : Mme Isabelle de QUINSONAS, Déléguée pour l'Isère de la Demeure Historique
suppléant : M. Jean DE CHEVRON-VILLETTE, Délégué pour la Haute-Savoie de la Demeure Historique

Article 3 : L'arrêté n°11 171 du 18 mai 2011 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Jean-François CARENCO

Arrêté SGAR n° 11-255 du 20 septembre 2011

Objet : composition du jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Histoire de la danse.

Article 1er : Le jury du diplôme d'Etat de professeur de danse, pour l'unité de valeur histoire de la danse, dont les épreuves se dérouleront le 1er et 3 juin 2010, au centre de formation habilité Scène Formations, sis 58 rue Magenta 69100 Villeurbanne, est composé comme suit :

- Madame Nathalie Rousset, présidente du jury
Spécialiste titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse
11 rue Saint-Nizier
71000 Mâcon

- Madame Florence Poudru
Professeur d'histoire de la danse issu du centre Scène Formations
54 cours de la Liberté
69003 Lyon

- Madame Françoise Miland
Spécialiste chargée de cours en maîtrise ou en troisième cycle de danse
8 rue Charles Testout
38000 Grenoble

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales
Marc CHALLEAT

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté n° 11-263 du 26 septembre 2011

Objet : mise en oeuvre de la rémunération de fin de formation

Article 1 : La rémunération de fin de formation remplace l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation. Elle peut être accordée aux demandeurs d'emploi indemnisés engageant des formations qualifiantes prescrites par Pôle emploi entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011 et qui permettent d'accéder aux familles de métiers et aux métiers inscrits sur la liste régionale figurant en annexe.

Article 2 : La rémunération de fin de formation peut être aussi accordée aux demandeurs d'emploi engageant des formations qualifiantes qui permettent d'accéder :

- à des métiers rares faisant appel à des savoirs faire traditionnels,
- à des métiers émergents non répertoriés faisant appel à des nouvelles techniques ou technologies, en dehors des métiers liés à internet.

Article 3 : La rémunération de fin de formation peut aussi être accordée à des demandeurs d'emploi engageant des modules ou des formations qualifiantes intégrant la spécificité du développement durable.

Article 4 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui abroge l'arrêté préfectoral en date du 7 septembre 2010 et prend effet à compter de sa parution au recueil des actes administratifs et jusqu'à parution d'un nouvel arrêté préfectoral.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Jean-François CARENCO

Liste des métiers en tension – 2011

Niveau	Code	Libellé
A : Agriculture, marine, pêche		
FAP	A1Z	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs
B : Bâtiment, travaux publics		
FAP	B1Z	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction
FAP	B6Z	Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics
ROME	F1501	Montage de structures et de charpentes bois
ROME	F1502	Montage de structures métalliques
ROME	F1503	Réalisation - installation d'ossatures bois
ROME	F1606	peinture en bâtiment
ROME	F1610	Pose et restauration de couvertures
ROME	F1703	Maçonnerie
C : Électricité, électronique		
FAP	C1Z	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique
FAP	C2Z	Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique
D : Mécanique, travail des métaux		
FAP	D0Z	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formagede métal
FAP	D1Z	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal

FAP	D2Z	Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal
FAP	D3Z	Ouvriers non qualifiés de la mécanique
FAP	D4Z	Ouvriers qualifiés de la mécanique
FAP	D6Z	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques
E : Industries de process		
FAP	E0Z	Ouvriers non qualifiés des industries de process
FAP	E1Z	Ouvriers qualifiés des industries de process
FAP	E2Z	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process
F : Matériaux souples, bois, industries graphiques		
ROME	H2202	Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois
ROME	H2209	Technicien de l'ameublement et du bois
G : Maintenance		
FAP	G0A	Ouvriers qualifiés de la maintenance
FAP	G0B	Ouvriers qualifiés de la réparation automobile
FAP	G1Z	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance
J : Transports, logistique et tourisme		
ROME	J1305	Conduite de véhicules sanitaires
L : Gestion, administration des entreprises		
FAP	L1Z	Employés de la comptabilité
ROME	M1202	Audit et contrôle comptables et financiers
M : Informatique et télécommunications		
FAP	M1Z	Techniciens de l'informatique
FAP	M2Z	Ingénieurs de l'informatique
Q : Banque et assurances		
FAP	Q0Z	Employés de la banque et des assurances
FAP	Q1Z	Techniciens de la banque et des assurances
R : Commerce		
ROME	D1408	Téléconseil et télévente
FAP	R2Z	Attachés commerciaux et représentants
FAP	R3Z	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce
S : Hôtellerie, restauration, alimentation		
FAP	S0Z	Bouchers, charcutiers, boulangers
FAP	S1Z	Cuisiniers
FAP	S2Z	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration
T : Services aux particuliers et aux collectivités		
FAP	T3Z	Agents de gardiennage et de sécurité

V : Santé, action sociale, culturelle et sportive		
FAP	V0Z	Aides-soignants
FAP	V1Z	Infirmiers, sages-femmes
FAP	V5Z	Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants
W : Enseignement, formation		
ROME	K2111	Formation professionnelle

Arrêté n° direccte-11-023 du 12 septembre 2011

Objet : subdélégation de signature de Monsieur Michel DELARBRE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Dominique-Nicolas JANE, secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Ardèche

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Pascal DORLEAC, directeur de l'unité territoriale de l'Ardèche de la DIRECCTE Rhône-Alpes à l'effet de signer au nom du préfet de l'Ardèche, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Rhône-Alpes dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de l'Ardèche :

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRE ¹ CODE
A-1	A - SALAIRES Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile.	Art. L.7422-2
A-2	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile.	Art. L.7422-6 et L.7422-11
A-3	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés.	Art. L.3141-23
A-4	Décisions en matière de remboursement de frais de déplacements (réels ou forfaitaires), exposés par les conseillers du salarié	Art. D.1232-7 et D.1232-8
A-5	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission	Art. L.1232-11
B-1	B – REPOS HEBDOMADAIRE Dérogations au repos dominical	Art. L.3132-20 et L.3132-23
B-2	Décision de fermeture hebdomadaire au public des établissements d'une profession ou (et) de la région	Art L.3132-29
B-3	Changement du jour de fermeture hebdomadaire dans le secteur de la vente, la distribution ou la livraison du pain.	Art. L.3132-29
B-4	Définition de la zone touristique ou thermale où le repos hebdomadaire peut être donné par roulement	Art. L.3132-25 et R.3132-19
C-1	C – HEBERGEMENT DU PERSONNEL Délivrance de l'accusé de réception de la déclaration d'un employeur d'affectation d'un local à l'hébergement	Art. 1 loi 73-548 du 27/06/1973
D-1	D – NEGOCIATION COLLECTIVE Fondement de la qualification des catégories d'emplois menacés dans le cadre de la négociation triennale	Art. L.2242-15 et L.2242-16 Art. D.2241-3 et D.2241-4
E-1	E - CONFLITS COLLECTIFS Engagement des procédures de conciliation ou de médiation au niveau départemental	Art. L.2523-2 Art. R.2522-14

1. Sauf mention d'un autre code, les références réglementaires concernent le code du travail

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRE ¹ CODE
F-1	F – AGENCES DE MANNEQUINS Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins	Art. L..7123-14 Art. R.7123-8 à R.7123-17
G-1	G – EMPLOI DES ENFANTS ET JEUNES DE MOINS DE 18 ANS Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode.	Art. L.7124-1
G-2	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants.	Art. L..7124-5
G-3	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	Art. L.7124-9
G-4	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance.	Art. L.4153-6 Art. R.4153-8 et R.4153-12 Art. L.2336.4 du Code de la Santé publique

H-1	H – APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours.	Art. L.6223-1 et L.6225-1 à L.6225-3 Art. R.6223-16 et Art. R.6225-4 à R. 6225-8
H-2	Délivrance d'agrément de maître d'apprentissage pour les personnes morales de droit public	Loi 92-675 du 17/07/1992
H-3	Décision d'attribution de retrait d'agrément aux personnes morales de droit public pour l'engagement d'apprentis	Décret 92-1258 du 30/11/1992 Loi 92-675 du 17/07/1992 Décret 92-1258 du 30/11/1992
I-1 I-2	I – MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE Autorisations de travail Visa de la convention de stage d'un étranger	Art. L.5221-2 et L.5221-5 Art. R.313-10-1 à R.313-10-4 du CESEDA
J-1	J – PLACEMENT AU PAIR Autorisation de placement au pair de stagiaires "Aides familiales"	Accord européen du 21/11/1999 Circulaire n°90.20 du 23/01/1999
K-1	K – PLACEMENT PRIVE Enregistrement de la déclaration préalable d'activité de placement	Art. R.5323-1

1. Sauf mention d'un autre code, les références réglementaires concernent le code du travail

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRE ¹ CODE
L-1	L – EMPLOI Attribution de l'allocation spécifique de chômage partiel	Art. L.5122-1 Art. R.5122-1 à R.5122-29
L-2	Convention de prise en charge des indemnités complémentaires dues aux salariés en chômage partiel. Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, d'allocation de congé de conversion, de financement de la cellule de reclassement Convention de formation et d'adaptation professionnelle Cessation d'activité de certains travailleurs salariés GPEC	Art. L.5122-2 Art. D.5122-30 à D.5122-51 Les articles ci-dessous concernent la totalité du point I-2 Art. L.5111-1 à L.5111-2 Art. L.5123-1 à L.5123-9 Art. L.5123-7, L.1233-1-3-4, R.5112-11 L.5123-2 et L.5124-1 R.5123-3 et R.5111-1 et 2 L.5111-1 et L.5111-3 Circulaire DGEFP 2004-004 du 30/06/2004 Circulaire DGEFP 2008-09 du 19/06/2008
L-3	Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et convention pour préparer les entreprises à la GPEC	Art. L.5121-3 Art. R.5121-14 et R.5121-15
L-4	Décision d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L.2242-16 et L.2242-17	D.2241-3 et D.2241-4
L-5	Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation	Art. L.1233-84 à L.1233-89 Art. D.1233-38
L-6	Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise dont avance Eden et chéquiers conseils.	Art. L.5141-2 à L.5141-6 Art. R.5141-1 à R.5141-33 Circ. DGEFP 2008-09 du 19/06/2008
L-7	Agrément relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière et de Production (SCOP)	Loi n°47.1775 du 10/09/1947 Loi n°78.763 du 19/07/1978 Loi n°92.643 du 13/07/1992 Décret n°87.276 du 16/04/1987 Décret n°93.455 du 23/03/1993 Décret n°93.1231 du 10/11/1993
L-8	Agrément des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)	Art. 36 de la loi n° 2001-624 du 17/07/2001 Décret du 20/02/2002
L-9	Diagnostics locaux d'accompagnement	Circulaires DGEFP n° 2002-53 du 10/12/2002 et n° 2003-04 du 04/03/2003
L-10	Toutes décisions et conventions relatives :	
L-11	aux contrats d'accompagnement dans l'emploi aux contrats d'avenir aux contrats initiative emploi aux contrats insertion-revenu minimum d'activité aux contrats unique d'insertion aux CIVIS aux adultes relais Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne	Art. L.5134-21 et L.5134-22 Art. L.5134-36 et L.5134-39 Art. L.5134-65 et L.5134-66 Art. L.5134-75 et L.5134-78 Art. L.5134-19-1 Art. L.5131-04 Art. L.5134-100 et L.5134-101 Art. L.7232-1 et suivants

1. Sauf mention d'un autre code, les références réglementaires concernent le code du travail

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRE ¹ CODE
	L – EMPLOI	
L-12	Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance par les GEIQ.	Art. D.6325-24 Circulaire DGEFP n° 97.08 du 25/04/1997

L-13	Toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	Art. L.5132-2 et L.5132-4 Art. R.5132-44 -et L.5132-45
L-14	Décision de reversement des aides et cotisations sociales en cas de rupture d'un contrat d'accompagnement à l'emploi ou d'un contrat initiative emploi (pour un motif autre que faute du salarié, force majeure, inaptitude médicale), rupture au titre de la période d'essai, rupture du fait du salarié, embauche du salarié par l'employeur.	Art. R.5134-37, R.5134-33 et R.5134-103
L-15	Décisions prises dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprises	Art. L.5134-54 à L.5134-64
L-16	Dispositif d'aide au secteur de l'hôtellerie et de la restauration	Loi n°2004-804 du 09/08/2004 Décret 2007-900 du 15/05/2007 Décret 2008-458 du 15/05/2008
L-17	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments « entreprise solidaire »	Art. L.3332-17-1
M-1	M – GARANTIE DE RESSOURCES DES TRAVAILLEURS PRIVES D'EMPLOI Exclusion temporaire ou définitive des droits à l'allocation de recherche d'emploi, d'allocation temporaire d'attente ou d'allocation de solidarité spécifique et prononcé de sanctions administratives	Art. L.5426-1 à L.5426-9 Art. R.5426-1 à R.5426-17
M-2	Refus d'ouverture des droits à l'allocation de solidarité spécifique et de son renouvellement	Art. L.5423-1 à L.5423-6 Art. R.5423-1 à R.5423-14
M-3	Refus d'ouverture rétroactive du droit à l'allocation équivalent retraite	Art. L.5423-18 à L.5423-23
N-1	N – FORMATION PROFESSIONNELLE et CERTIFICATION Délivrance des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi et validation de jury	Loi n°2002-73 du 17/01/2002 Décret n°2002-1029 du 02/08/2002 Arrêté du 09/03/2006
N-2	Remboursement des rémunérations perçues, par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation	Art. R.6341-45 à R.6341-48
N-3	VAE Recevabilité VAE Gestion des crédits	Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 Décret n°2002-615 du 26/04/2002 Circulaire du 27/05/2003
O-1	O - OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES Contrôle des déclarations des employeurs relatives à l'emploi obligatoire des travailleurs handicapés	Art. L.5212-5 et L.5212-12
O-2	Emission des titres de perception à l'encontre des employeurs défaillants	Art. R.5212-1 à 5212-11 et R.5212-19 à R.5212-31
O-3	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés.	Art. L.5212-8 et R.5212-12 à R.5212-18

1. Sauf mention d'un autre code, les références réglementaires concernent le code du travail

N° DE COTE	NATURE DU POUVOIR	CODE DU TRAVAIL OU AUTRE ¹ CODE
P-1	P – TRAVAILLEURS HANDICAPES Subvention d'installation d'un travailleur handicapé	Art. R.5213-52 Art. D.5213-53 à D.5213-61
P-2	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés	Art. L.5213-10 Art. R.5213-33 à R.5213-38
P-3	Primes pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage	Art.L6222-38 Art.R.6222-55 à R.6222-58 Arrêté du 15/03/1978
P-4	Présidence du Comité de Pilotage du Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés. Conventionnement d'organismes assurant une action d'insertion de travailleurs handicapés	Circulaires DGEFP n°99-33 du 26/08/1999 et n° 2007-02 du 15/01/2007

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude ROCHE, chef du pôle concurrence, de la DIRECCTE Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du préfet de l'Ardèche tous actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à, Monsieur Alexandre MOULIN, chef de pôle « entreprises emploi économie » de la DIRECCTE Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du préfet de l'Ardèche, tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention au titre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), la gestion administrative et financière des opérations subventionnées au titre de ce même fonds et les conventions entre l'Etat et les maîtres d'ouvrage.

Article 4 : Sont exclus de la présente subdélégation :

- la signature des conventions passées au nom de l'Etat avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics (article 59 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004),
- les décisions portant attribution de subventions ou de prêts de l'Etat aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux,
- les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires,
- les correspondances relatives au contrôle de légalité prévu par le titre I de la loi du 2 mars 1982,
- les circulaires aux maires,

- les arrêtés ayant un caractère réglementaire,
- toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert).
- toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur les compétences relevant de l'Etat, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal DORLEAC, la subdélégation de signature prévue à l'article 1^{er} sera exercée par :

- Monsieur Gilles DE VANSSAY, directeur adjoint du travail,
- Madame Aline JUNG, inspectrice du travail.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude ROCHE, la subdélégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par :

- Monsieur Gerard GUILLAUME adjoint au chef du Pôle C,
- Madame Hélène COURTIN, adjointe au chef du Pôle C,
- Monsieur Patrick ROBINEAU, chef du service métrologie légale, à compter du 1^{er} juin 2011,
- Monsieur Pierre PENET, chef de la cellule Sud du service métrologie légale,
- Monsieur Gilles LAIR, chef de la cellule Centre du service métrologie légale,
- Monsieur Stéphane BEZUT, chef de la cellule Nord du service métrologie légale.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre MOULIN, la subdélégation de signature prévue à l'article 3 sera exercée par :

- Monsieur Philippe NEYMARC, chef du département « économie de proximité »,
- Madame Nathalie BOUDART, adjointe au chef du département « économie de proximité »,
- Madame Céline ISSARD-GUILLOT, adjointe au chef de département « économie de proximité ».

Article 8 : L'arrêté DIRECCTE Rhône-Alpes n°DIRECCTE 11 - 009 du 27 mai 2011 est abrogé.

Article 9 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
Michel DELARBRE

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Arrêté n° 11-233 du 05 septembre 2011

Objet : composition du comité d'élaboration du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier.

Article 1er : La composition du comité d'élaboration du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier, présidé par Monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes ou son représentant est fixée ainsi qu'il suit :

1) Au titre des représentants régionaux des Chambres d'Agriculture :

- Monsieur SEIGLE-VATTE Gérard ou Monsieur JACQUIN Patrice suppléant,
- Monsieur DUCREY Gérard ou Monsieur VIAL Raymond suppléant,
- Monsieur FLAUGERE Jean –Luc ou Monsieur GIROUD Jo suppléant,
- Monsieur CURTENAZ Didier ou Monsieur LIMANDAS Gilbert suppléant,
- Monsieur PERIN Olivier ou Monsieur BLETTON Bruno suppléant,

2) Au titre des représentants régionaux des propriétaires forestiers :

- Monsieur de JERPHANION Bruno pour l'union régionale de la forêt privée ou Monsieur d'YVOIRE Henry suppléant,
- Monsieur de QUISONAS-LOUDINOT Bruno pour l'union régionale de la forêt privée ou Monsieur de la BASTIE Joseph suppléant,
- Monsieur AUBANEL André pour l'union régionale de la forêt privée ou Monsieur GRENOT Jacques suppléant,
- Monsieur MONIN Jean- Claude pour l'union régionale des associations de communes forestières de Rhône-Alpes ou Monsieur CHARRON Guy suppléant,
- Monsieur MALSAND Régis pour l'union régionale des associations de communes forestières de Rhône-Alpes ou Monsieur CHAUMONTET Olivier suppléant,
- Monsieur MICHON Régis de l'office national des forêts ou Monsieur COUHERT Bernard suppléant,
- Monsieur DESCROIX Laurent de l'office national des forêts ou Monsieur SARTER Jean- Claude suppléant,

3) Au titre des représentants régionaux des professionnels de la production forestière :

- Monsieur MARTIN Xavier pour le centre régional de la propriété forestière ou Monsieur TRAUB Nicolas suppléant,
- Monsieur BARBE Christophe pour le centre régional de la propriété forestière ou Monsieur ROLLAND Bruno suppléant,
- Monsieur LACROIX Gérard pour la coopérative forestière COFORET ou Monsieur VERNEY Jean-Jacques suppléant,
- Monsieur GENTRIC Noël pour la coopérative forestière COFORET ou Monsieur MICHON Frédéric suppléant,
- Monsieur BENOIT Bernard pour la fédération filière bois Rhône-Alpes (FIBRA) ou Monsieur THIEVENAZ Jean Charles suppléant,

4) Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur PIATON Hervé, pour le conseil régional Rhône-Alpes ou M. MORRIER Alexis suppléant,
- Monsieur LACROIX Guillaume pour le conseil général du département de l'AIN ou Madame LE COZ Florence suppléante,
- Monsieur MANIFACIER Paul pour le conseil général du département de l'ARDECHE ou Madame CATHALA Aude suppléante,
- Monsieur CHAUMONTET Gérard pour le conseil général du département de la DROME ou Mademoiselle RIALLE Axelle suppléante,
- Monsieur GALVIN Charles pour le conseil général du département de l'ISERE ou Monsieur Mickael ETHEVE suppléant,
- Monsieur BOMPUIS Franck pour le conseil général du département de la LOIRE ou Monsieur RUSSIAS Laurent suppléant,
- Monsieur BRECHARD Charles pour le conseil général du département du RHONE ou M. MARTIN Daniel suppléant,
- Monsieur CLARET Jean Paul pour le conseil général du département de la SAVOIE ou M. DARVEY Albert suppléant,
- Monsieur MOGENET François pour le conseil général du département de la HAUTE -SAVOIE ou Monsieur CHAVANNE Guy suppléant,

5) Au titre des représentants régionaux des services de l'Etat :

- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
- Le directeur régional des finances publiques ou son représentant,

Article 2 : L'arrêté préfectoral N°11-066 du 23 février 2011 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de région

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône par délégation
le secrétaire général pour les Affaires Régionales
Marc CHALLEAT

Arrêté Préfectoral n°11-271 du 3 octobre 2011

Objet : extension d'un avenant à la convention collective de travail du 27 juin 1988 concernant les salariés des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Rhône-Alpes, excepté le département de la Loire (IdCC n°8822)

Article 1er : Les clauses de l'avenant n°28 en date du 2 mai 2011 à la convention collective de travail du 27 juin 1988 concernant les salariés des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région Rhône-Alpes, excepté le département de la Loire (IdCC 8822), sont rendues obligatoires pour tous les employeurs et salariés compris dans le champ d'application professionnel et territorial de ladite convention.

Article 2 : L'extension des effets et sanctions de l'avenant visé à l'article premier est faite à dater de la publication du présent arrêté pour la durée restant à courir et aux conditions prévues par la convention collective précitée.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, la secrétaire générale de la préfecture, le Directeur de l'unité territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Jean-François CARENCO

RECTORATS

Arrêté n° 11-410 du 1^{er} septembre 2011

Objet : création du comité technique académique institué auprès du recteur de l'académie de Lyon

Article 1^{er} : Il est créé auprès du recteur de l'académie de Lyon un comité technique académique ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés ainsi que pour les questions communes à l'organisation de ces établissements et des services administratifs, situés dans le ressort territorial de l'académie de Lyon.

Article 2 : la composition de ce comité est fixée comme suit :

- a) représentants de l'administration :
- le recteur de l'académie de Lyon
 - le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines

Le recteur est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité technique académique.

- b) représentants du personnel :
- 10 membres titulaires et 10 membres suppléants
Les représentants du personnel sont élus au scrutin de liste

Article 3 : Ces dispositions entrent en vigueur pour les élections intervenant en 2011 pour la mise en place des comités techniques prévus par le décret du 15 février 2011 susvisé.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités
Roland DEBBASCH.

Arrête n°11-411 du 1^{ER} septembrte 2011

Objet : Création du comité technique spécial départemental institué auprès de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

Article 1^{er} : Il est créé auprès de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain, un comité technique spécial départemental ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premier et second degrés dans le département.

Article 2 : la composition de ce comité est fixée comme suit :

- a) représentants de l'administration :
- l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain
 - le secrétaire général

- b) représentants du personnel :
- 10 membres titulaires et 10 membres suppléants
Les représentants du personnel sont désignés suite au dépouillement au niveau départemental des suffrages exprimés lors des élections organisées pour le comité technique académique.

Article 3 : Ces dispositions entrent en vigueur pour les élections intervenant en 2011 pour la mise en place des comités techniques prévus par le décret du 15 février 2011 susvisé.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon et l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes et de la préfecture de l'Ain.

Le recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités
Roland DEBBASCH.

Arrêté n° 11-412 du 1^{er} septembre 2011

Objet : Création du comité technique spécial départemental institué auprès de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire

Article 1^{er} : Il est créé auprès de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire, un comité technique spécial départemental ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premier et second degrés dans le département.

Article 2 : la composition de ce comité est fixée comme suit :

- a) représentants de l'administration :

- l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire
- le secrétaire général

b) représentants du personnel :
10 membres titulaires et 10 membres suppléants

Les représentants du personnel sont désignés suite au dépouillement au niveau départemental des suffrages exprimés lors des élections organisées pour le comité technique académique.

Article 3 : Ces dispositions entrent en vigueur pour les élections intervenant en 2011 pour la mise en place des comités techniques prévus par le décret du 15 février 2011 susvisé.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon et l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes et de la préfecture de la Loire.

Le recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités
Roland DEBBASCH

Arrête n°11-413 de 1^{ER} septembre 2011

Objet : création du comité technique spécial départemental institué auprès de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône

Article 1er : Il est créé auprès de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, un comité technique spécial départemental ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premier et second degrés dans le département.

Article 2 : la composition de ce comité est fixée comme suit :

a) représentants de l'administration :

- l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône
- le secrétaire général

b) représentants du personnel :
10 membres titulaires et 10 membres suppléants

Les représentants du personnel sont désignés suite au dépouillement au niveau départemental des suffrages exprimés lors des élections organisées pour le comité technique académique.

Article 3 : Ces dispositions entrent en vigueur pour les élections intervenant en 2011 pour la mise en place des comités techniques prévus par le décret du 15 février 2011 susvisé.

Article 4 : le secrétaire général de l'académie de Lyon et l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes et de la préfecture du Rhône.

Le recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités
Roland DEBBASCH

Arrêté n°11-259 du 23 septembre 2011

Objet : Modification des membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'Académie de Grenoble.

Article 1 : La composition des membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Grenoble, fixée par arrêté n° 11-242 du 9 septembre 2011, pour une durée de trois ans, est modifiée comme suit :

1 – COLLEGE DES COLLECTIVITES LOCALES

TITULAIRES

Conseillers régionaux

M Philippe REYNAUD
Mme Eliane GIRAUD
Mme Maryvonne BOILEAU
Mme Elisa MARTIN
M Noël COMMUNOD
Mme Marie-Christine TARDY
Mme Sylvie PELLAT-FINET
M Maurice FAUROBERT

Conseillers généraux

M. Raoul L'HERMINIER

SUPPLEANTS

M Philippe MIGNOT
M Christian DUPESSEY
Mme Arlette GERVASI
M Guillaume LISSY
Mme Marie-Odile NOVELLI
M Fabien DE SANS NICOLAS
M Vincent CHRQUI
M Alexandre GABRIAC

Département de l'Ardèche

Mme Laetitia SERRE

M. Alain MATHERON M. Zabida NAKIB-COLLOMB	Département de la Drôme M. Jean-Louis BONNET M. Jacques LADEGAILLERIE
M. Denis VERNAY M. Daniel RIGAUD	Département de l'Isère M. Alain MISTRAL Non désigné
M. Pierre-Marie CHARVOZ	Département de la Savoie M. Robert GARDETTE
M. Jean-Louis MIVEL M. Vincent RABATEL	Département de la Haute-Savoie M. Jean-Claude MARTIN M. Georges MORAND

MAIRES

M. Denis DUCHAMP Maire de Félines (07)	M. François VEYREINC Maire de Lays (07)
M. Marcel CANESTRARI Maire de Grane (26)	M. Aurélien FERLAY Maire de Moras en Valloire (26)
M. Pierre PHILEMON Maire de Chamaret (26)	M. Roger BESSON Maire de La Motte Chalancon (26)
M. Jean-Louis MONIN Maire de Saint-Laurent-du-Pont (38)	M. Georges RUELLE Maire de Cholonge (38)
M. Michel BAFFERT Adjoint au maire de Seyssins (38)	Mme MaryLise REVELLIN Adjointe au maire à Chatonnay (38)
M. Florian DROUET Maire de Tours en Savoie (73)	M. Raymond PERROUSE Maire d'Avressieux (73)
M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT Maire de SAMOËNS (74)	Mme Martine MANIN Maire de Marcellaz-Albanais (74)
Mme Marie-Antoinette METRAL Maire de Saint SIGISMOND (74)	Mme Claudine RANVEL Maire de Ville en Sallaz (74)

2 – COLLEGE DES PERSONNELS

A – Représentants des personnels titulaires de l'Etat, des services administratifs et des établissements d'enseignement du second degré : (15 sièges)

Fédération syndicale unitaire (F.S.U.) : 8 sièges

Mme Marie-Laurence MOROS M. Georges COTE M. Luc BASTRENTAZ M. Nicolas RENOUX M. Hervé CROUZET M. Denis GODEAU M. Jacques AGNES Mme Françoise GUILLAUME	Madame Annie DESPOIS Mme Corinne BAFFERT M. Hugues ASPORD M. Alexandre MAJEWSKI Mme Catherine VICTOR M. Philip DOMERGUE Mme Marie-Paule CHARVET M. Richard KERLEAU
---	---

UNSA – EDUCATION : 2 sièges

M. Jean-Pierre TOUMIEU M. Jean-Marie LASSERRE	M. Luc FARRE M. Marc DURIEUX
--	---------------------------------

Syndicat Général de l'Education Nationale (SGEN-CFDT) : 3 sièges

Mme Edmée MONTAGNAT M. David ROMAND Mme Annie BARDIN	Mme Dominique MELLE-ELICERY M. Fabien GERY Mme Martine ANDREUX
--	--

Fédération Nationale de l'Education et de la Culture Force Ouvrière (FO) : 1 siège

M. Régis HERAUD	M. Pascal BONHOMME
-----------------	--------------------

Union syndicale solidaires (SUD EDUCATION) : 1 siège

M. Alexandre THEVENET	Mme Jackeline MARGERIE
-----------------------	------------------------

B) Représentants des personnels des établissements publics d'enseignements supérieur : 4 sièges

UNSA EDUCATION : 2 sièges

M. Yves MARKOWICZ Mme Agnès GIRAUDIN	M. Bernard BESSIERES M. Patrick PETIT
---	--

Syndicat Général de l'Education Nationale (SGEN-CFDT) : 1 siège

M. Marc DE BOISSIEU

M. Patrick PALMER

Confédération Générale du Travail (CGT) : 1 siège

Mme Hélène CRUZ

M. Pierre BOUKHALFA

C – Représentants des responsables d'établissements publics de l'enseignement supérieur :
3 siègesM. Gilbert ANGENIEUX
Président de l'université de SavoieM. Farid OUABDESSELAM
Président de l'université J. FOURRIERM. Olivier IHL
Directeur de l'Institut d'Etudes PolitiquesM. Paul JACQUET
Administrateur général de Grenoble INPMme Lise DUMASY
Présidente de l'université StendhalM. Alain SPALANZANI
Président de l'université Mendès-FranceD – Représentants des établissements d'enseignement et de formation agricoles : 2 sièges

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public (SNETAP – FSU)

Mme Magali RIGAUX
M. Gilles VIVETMme Marie-Laure CHOMEL
M. Philippe TESTARD3 – COLLEGE DES USAGERSA – PARENTS D'ELEVES DE L'EDUCATION NATIONALE : 8 SIEGES

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles publiques (FCPE) : 5 sièges

Non désigné
M. Jean-Claude BONDAZ
Mme Dominique NUSSARD
Mme Pascale BARBE
Mme Marie ROCHNon désigné
Mme Ghislaine CHOQUET
M. Didier METZEN
Mme Florence CASTAGNE
M. Bernard DURAFOR

Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) : 1 siège

M. Jean-François FECHINO

Mme Muriel GUILLERY

Fédération des Parents d'Elèves (associations locales non affiliées) : 1 siège

Non désigné

Non désigné

Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE agriculture) : 1 siège

M. Jacques REVERDY
FCPE

Non désigné

B – Représentants des étudiants : 3 sièges

Union Nationale des Etudiants de France et Associations Etudiantes (UNEF) : 1 siège

Melle Katia BACHER

Melle Astrid PERSYN

Inter-Association : 2 sièges

M. Cheng-Heng TA
M. Florian TURCNon désigné
Melle Anouk PERRINC- Représentants des organisations syndicales des salariés : 6 sièges

Confédération Générale du Travail (CGT) : 1 siège

M. Jean Laurent TRUFFA

Non désigné

Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) : 1 siège

M. Bernard DUPRE

M. François TARRICONE

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) : 1 siège

Mme Colette BARUDIO

Mme Mireille BERTRAND

Délégation Régionale Force Ouvrière : 1 siège

M. Jean-Pierre GILQUIN

Mme Joëlle BLANCHARD

Confédération Générale des Cadres (CGC) : 1 siège

Mme Laurence BOUDINEAU Non désigné

Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) : 1 siège

M. Christian SCHERRER M. Laurent COLIN

D – Représentants des organisations syndicales des employeurs : 6 sièges

Mouvements des Entreprises de France (MEDEF) : 2 sièges

M. Gilles RODE M. Hugues ROURE
M. Michel TEULÉ Non désigné

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) : 2 sièges

Mme Jacqueline PEYREFITTE Non désigné
M. Daniel MOINIER Non désigné

Union Professionnelle Artisanale (UPA) : 1 siège

M. Christian FERRARI Mme Valérie DELAS

Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) : 1 siège

M. Jean-Marc FRAGNOUD Mme Liliane JANICHON

E – Représentants du Conseil économique et social : 1 siège

Mme Colette AMBROISE-THOMAS Mme Marylène COUFFIN

Article 2 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes et le Recteur de l'Académie de Grenoble sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales
Marc CHALLEAT

Arrêté n° 11-260 du 23 septembre 2011

Objet : modification de la composition des membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'Académie de Lyon.

Article 1 : - la composition des membres du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Lyon, fixée par arrêté n° 10-438 du 22 novembre 2010, pour une durée de trois ans, est modifiée comme suit:

I - COLLEGE DES COLLECTIVITES LOCALESTITULAIRESConseillers régionaux

M Yann CROMBECQUE
Mme Sarah PEILLON
Mme Florence PERRIN
Mme Véronique MOREIRA
M Armand CREUS
Mme Séverine FONTANGES
M Patrick LOUIS
Mme Liliane BOURY

Conseillers générauxSUPPLEANTS

M. Guy PALLUY
Mme Sheila MC CARRON
Mme Thérèse COROMPT
M Elvan UCA
Mme Danièle LEBAIL
Mme Véronique CHAVEROT
Mme Nicole VAGNIER
M Christophe BOUDOT

Département de l'AIN

Mme Christine GONNU
Vice-présidente déléguée du conseil général
Conseiller général du canton de
Saint-Trivier-sur-Moignans

M. Jacky BERNARD
Vice-Président délégué du conseil général
Conseiller général du canton de Montluel

M. Jean-Paul RODET
Vice-président délégué du conseil général
Conseiller général du canton de Bourg-Sud

M. Jean-François PELLETIER
Conseiller général du canton de Pont-de-Veyle

Département de la LOIRE

M. Gilles ARTIGUES
Vice-président
Conseiller général du canton de
Saint Etienne Nord Est II

M. Jean-Paul DEFAYE
Vice-Président
Conseiller général du canton de Bellemont
de la Loire

Mme Arlette BERNARD
Conseillère générale du canton de
Saint-Etienne Nord-Ouest II

M. Marc LASSABLIERE
Conseiller général du canton de
Saint-Chamond Sud

M. Georges BONNARD
Conseiller général du canton de
Pélussin

M. Marc PETIT
Conseiller général du canton de
Firminy

Département du RHONE

Mme Danielle CHUZEVILLE
Conseillère générale du canton d'Amplepuis

M. Daniel MARTIN
Conseiller général du canton de Monsols

M. Alain JEANNOT
Conseiller général du canton de
Caluire-et-Cuire

M. Pascal CHARMOT
Conseiller général du canton de
Tassin-la-Demi-Lune

Mme Najat VALLAUD-BELKACEM
Conseiller général du canton de Lyon XIII

M. Gilbert-Luc DEVINAZ
Conseiller général du canton de
Villeurbanne Nord

Maires

Mme Marie-Jeanne BÉGUET
Maire de Civrieux (01)
M. Gérard GALLET
Maire de Curtafond (01)

M. Patrick PERREARD
Maire de Châtillon-en-Michaille (01)
M. Pierre GOUBET
Maire de Saint-Maurice de Beynost (01)

M. Stéphane HEYRAUD
Maire de Bourg-Argental (42)

M. Roger VIOLANTE
Maire de Saint-Bonnet-le-Château (42)

M. Yves DURAND
Maire de Saint-Haon-Le-Châtel (42)

Mme Laure DEROCHE
Maire de Roanne (42)

M. Michel BERGER
Maire de Saint Marcellin en Forez (42)

M. Julien DUCHE
Maire de Poncins (42)

Mme Martine SURREL
Maire de Saint Maurice sur Dargoire (69)

Mme Christiane ECHALLIER
Maire de Cogny (69)

M. Paul MINSSIEUX
Maire de Brignais (69)

Mme Christiane AGARRAT
Maire de Brindas (69)

Mme Arlette PROIETTI
Adjointe au Maire de Pommiers (69)

M. Daniel VALERO
Maire de Genas (69)

Représentants de la Communauté Urbaine de Lyon

M. Yves FOURNEL

Mme Françoise REVEL

II COLLEGE DES PERSONNELS

1 - Représentants des personnels titulaires de l'Etat, des services administratifs et des établissements d'enseignement du second degré : 15 sièges

Fédération Syndicale Unitaire : (FSU) 9 sièges.

M. Jean-Louis PEREZ
Mme Patricia DROUARD
M. René PASINI
Mme Josiane RAMBAUD
M. Eric STODEZYK
Mme Elodie LEBAS
M. Alfred ZAMI
Mme Françoise BONNET
M. Jean-Paul MOIRAUD

M. Benoît TESTE
M. Sébastien POUPET
M. François CLEMENT
Mme Fabienne LEVEQUE
M. François MONTEIL
M. Georges THIBAUD
M. Stéphane GOMEZ
Mme Séverine BRELOT
Mme Fabienne LOREAU

UNSA EDUCATION : 3 sièges

Mme Olivia CHOUKROUN
M. Jean-François TARRADE
Mme Isabelle GOULERET

M. Arnaud PEUGNET
M. Daniel GORRINDO
Mlle Lydia DANJON

SGEN CFDT : 1 siège

M. Frédéric SEVE

Mme Marie-Christine MORAIN

SN – FO – LC : 1 siège

M. Olivier DANTHON

M. Henry HASSAN

UASEN – CGT : 1 siège

M. Stéphane BOCHARD

M. Pierre-Jean COUQUET

2 Représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur : 4 siègesUNSA EDUCATION : 2 siègesM. Denis FREYSSINET
Mme Monique OUADOUM. Frédéric FERRAND
M. Jacques Antoine GENTILIFEDERATION SYNDICALE UNITAIRE (FSU) : 1 siège

M. Bernard ROUX

M. Michel FODIMBI

SGEN - CFDT : 1 siège

M. Jean-Pierre SAUTOT

Mme Sophie CHAVEAU

3 – Responsables d'établissement publics d'enseignement supérieur : 3 siègesM. Alain BONMARTIN
Président de l'université Claude Bernard Lyon 1M. Patrick BOURGIN
Directeur de l'école centrale de LyonM. Khaled BOUABDALLAH
Président de l'Université Jean-Monnet
à Saint-EtienneM. Bernard LAGET
Directeur de l'Ecole nationale d'ingénieurs
de Saint-EtienneM. Hugues FULCHIRON
Président de l'université Jean Moulin Lyon 3M. Alain STORCK
Directeur de l'Institut national des sciences
appliquées4 Représentants des établissements d'enseignement et de formation agricoles (FSU) : 2 siègesMme Martine ROFFAT
LEGTA de Roanne-ChervéM. René RIPOCHE
LPA Roanne ChervéMme Hélène ROUZE
LPA DardillyMme Geneviève LAURENSEN
LPA MontbrisonIII - COLLEGE DES USAGERS1 Représentants des Parents d'élèves : 7 siègesFédération des Conseils de Parents d'élèves des Ecoles Publiques (FCPE) : 6 siègesM. Michel BERTHELIER
M. Jean-Charles FERRIMme France-Noëlle LEFAUCHEUX
M. Jean-Claude FRANCOISMme Claudie RENOTON
Mme Véronique DUFOURNET
M. Yves HERBAUT
M. Eugène GARDEMme Claire DOUCET
Mme Marie-Paule PEYRARD
M. Michel GRANJON
M. Henri ALINIFédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) : 1 siège

Mme Anne KERKHOVE

Mme Sophie NABETH

Représentants des parents d'élèves de l'enseignement agricole : 1 siègeM. Frank VIGNAL
PEEPM. Henri ALIM
FCPEUNEF et associations étudiantes : 1 siège

Mlle Yolène PELE

M. Nathan de ARRIBA-SELLIER

INTER-ASSOS : 2 siègesM. Florian JOSEPH-DARY
M. Florian ERRODIERM. Pierre DESARZENS
M. Julien de CONTI3 - Représentants des organisations syndicales de salariés : 6 siègesConfédération Générale du Travail (CGT)

Mme Magali BADIOU

M. Marc SUCHON

Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

M. Jean –Pierre PETIT

Non désigné

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Mme Jacqueline LACAILLE

Mme Bernadette FOREST

Union Régionale Force Ouvrière Rhône-Alpes (FO)

M. Yves DERAÏL

M. Charly BRUNETTO

Confédération Française de l'Encadrement (CFE CGC)

M. Christian HEDOU

Non désigné

Union Nationale des syndicats autonomes (UNSA)

M. Christian DARPHEUILLE

M. Jean-Pierre TALUT

4 - Représentants des organisations syndicales des employeurs : 6 siègesMouvement des Entreprises de France (MEDEF)Mme Valérie FRANCOIS BARTHELEMY
M. Pierre SANGOUARDMme Jocelyne FOURNIER
Non désignéConfédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)Mme Jacqueline PEYREFITTE
M. Daniel MOINIERNon désigné
Non désignéUnion Professionnelle Artisanale (UPA)

M. Alain BERLIOZ-CURLET

M. Bruno CABUT

Fédération Régionale Syndicale des Exploitants Agricoles (FRSEA)

M. Jean-Marc FRAGNOUD

Mme Liliane JANICHON

5 - Représentants du Conseil économique et social Rhône-Alpes

Mme Marylène COUFFIN

M. Fabien COHEN-ALORO

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 11-239 de 7 septembre 2011 est abrogé.Article 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur de l'académie de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales
Marc CHALLEAT

Arrêté n°2011-526 du 26 septembre 2011Objet : Pouvoir disciplinaire pour l'année universitaire 2011-2012Article 1^{er} : L'université Pierre Mendès France (Grenoble 2) est désignée pour assurer le pouvoir disciplinaire pour l'année universitaire 2011-2012 à l'égard des auteurs ou des complices de fraudes mentionnées aux c) et d) du deuxième alinéa de l'article 2 du décret susvisé du 13 juillet 1992 modifié.Article 2 : Le Président de l'université Pierre Mendès France (Grenoble 2) est chargé de l'application du présent arrêté.Article 3 : Le présent arrêté est affiché dans les locaux des 5 établissements d'enseignement supérieur concernés ainsi qu'au rectorat. Il est publié au recueil des actes des préfectures des départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Le recteur de l'académie de Grenoble,
Chancelier des universités
Olivier AUDEOUD

Arrêté n°2011-54 du 29 septembre 2011Objet : délégation de signature à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la SavoieArticle 1 : Il est donné délégation de signature à M. Frédéric GILARDOT, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie, pour signer les actes et décisions suivants :

Personnel

1) Professeurs des écoles stagiaires (prolongation de scolarité)
détermination et liquidation du traitement des professeurs des écoles stagiaires,
ouverture des droits à remboursement des frais occasionnés par les déplacements qu'il ordonne,

octroi et renouvellement des congés prévus par le décret n°94-874 du 7 octobre 1994, autorisations spéciales d'absence.

2) Instituteurs et professeurs des écoles

autorisations d'absence pour participation aux assemblées publiques électives, aux instances statutaires des organisations syndicales.

3) Personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation, personnels d'information et d'orientation titulaires et stagiaires
autorisations d'absence pour participation aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues aux articles 12, 13 et 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982, ainsi que leur contingentement, congés pour formation syndicale,

4) Personnels de l'administration scolaire et universitaire, personnels médico-sociaux et de santé, personnels techniques ouvriers et de service

autorisations d'absence pour participer aux assemblées électives publiques et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues aux articles 12, 13 et 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982, ainsi que leur contingentement, congés pour formation syndicale.

5) Personnels d'inspection et de direction

autorisations d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues aux articles 12, 13 et 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982, ainsi que leur contingentement, congés pour formation syndicale, autorisations d'absence pour participer aux journées de stages courts et réunions diverses.

6) œuvres sociales en faveur des personnels

désignation des membres et présidence des comités départementaux de l'action sociale.

Examens

organisation du CAPA-SH,

organisation des épreuves du CAFIPEMF,

préliquidation et mandatement des dépenses relatives aux examens dont l'inspecteur d'académie a la responsabilité,

organisation des épreuves du certificat de réposé au tir dans le département de la Savoie et délivrance du certificat.

Vie scolaire

gardiennage des établissements pendant les vacances scolaires (lycées, lycées professionnels, collèges, EREA),

aumônerie dans les lycées et collèges,

adaptation du calendrier scolaire national dans les conditions et limites prévues par le décret n°90-236 du 14 mars 1990,

organisation des élections aux conseils d'administration des lycées, lycées professionnels, collèges, EREA,

dérogation à l'obligation de loger des personnels logés dans les collèges,

signature des conventions de prêt à usage individuel ou collectif de biens mobiliers au profit d'élèves handicapés des EPLE et des établissements privés sous contrat.

Accidents de service et contrôles médicaux

décision d'imputabilité des accidents de service et maladies professionnelles des personnels titulaires des écoles,

préliquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception relatifs :

aux accidents de service et maladies professionnelles des personnels des écoles,

aux contrôles médicaux obligatoires des personnels des écoles et des personnels des établissements privés du premier degré

Moyens et affaires financières

gestion des emplois d'enseignement, administratifs, de laboratoire et des assistants d'éducation, implantés dans les collèges,

gestion des personnels recrutés sur contrats aidés,

autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les personnels dont les frais de déplacement sont remboursés sur les crédits dont l'inspecteur d'académie est ordonnateur secondaire,

traitements, salaires, et accessoires des personnels du 1er degré public,

répartition des crédits Etat attribués globalement par le recteur,

délivrance des ordres de missions permanents des chefs d'établissement pour les déplacements déterminés par l'inspecteur d'académie mais dont les frais sont pris en charge par le budget de l'établissement.

Enseignement privé

autorisations d'absence, congés de maladie, de maternité, congés pour accidents du travail ou maladies professionnelles, congés de formation des maîtres du 1er degré, sur proposition de FORMIRIS,

congés de grave maladie, de longue maladie, de longue durée, mi-temps thérapeutique pour les maîtres relevant du 1er degré,

autorisations d'absence pour formation syndicale, congés pour mandat parlementaire pour les maîtres du 1^{er} degré.

exercice à temps partiel, congés parentaux pour les maîtres relevant du 1er degré,

aménagements d'horaires pour activités culturelles occasionnelles et activités diverses,

classements et promotions des maîtres assimilés à la catégorie des instituteurs et professeurs des écoles,

maintien en fonction des instituteurs au-delà de la limite d'âge (décret n°2006-933 du 28 juillet 2006, article 9),

décision d'imputabilité des accidents de service et maladies professionnelles des maîtres contractuels et agréés des établissements du premier degré,

préliquidation des pièces comptables, y compris les titres de perception, relatives aux accidents de service et maladies professionnelles des maîtres contractuels et agréés des établissements du premier degré.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation prévue à l'article premier est dévolue dans les mêmes conditions à Mme Lydie REBIERE, secrétaire générale.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2010-34 du 2 novembre 2010 ; il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Le recteur de l'académie de Grenoble,
Chancelier des universités
Olivier AUDÉOUD

Arrêté n°11-272 du 4 octobre 2011

Objet : Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Grenoble

Article 1 : - La liste des représentants de l'Etat, membres du conseil d'administration du centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Grenoble fixée par arrêté du 7 septembre 2011 pour une durée de trois ans, est modifiée comme suit :

En qualité de représentants de l'Etat

TITULAIRES

Mme Annie DERRIAZ
Inspectrice d'académie, adjointe
à l'inspectrice d'académie de l'Isère

M. Guy CHERQUI
Délégué académique à l'action culturelle

M. Bruno ETIENNE
Délégué régional
de l'Office national d'information
sur les enseignements et les professions

SUPPLEANTS

Mme Maria GOEAU
Secrétaire générale
de l'inspection académique de l'Isère

M. Michel LOISY
Délégué aux actions de formation

Mme Frédérique CHANAL
Déléguée régionale adjointe
de l'Office national d'information
sur les enseignements et les professions

Article 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur de l'académie de Grenoble, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales
Marc CHALLEAT

Arrêté n°11-273 du 4 octobre 2011

OBJET : Nomination des membres de la commission de concertation en matière d'enseignement privé de l'académie de Lyon.

Article 1^{er} : La composition de la commission de concertation en matière d'enseignement privé de l'académie de Lyon, est fixée comme suit pour une durée de trois ans.

I – AU TITRE DES PERSONNES DESIGNÉES PAR L'ETAT

Membres de droit

Le préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône, président
Le recteur de l'Académie de LYON

Représentants des services académiques

TITULAIRES

M. Roland DEBBASCH
Recteur de l'Académie de Lyon

M. Lionel TARLET
Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de l'Ain

M. Jean-Paul VIGNOUD
Inspectrice d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de la Loire

M. Jean-Louis BAGLAN
Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale du Rhône

M. Patrice GAILLARD
Délégué Académique aux Enseignements
Technologiques
Rectorat de Lyon

Personnalités qualifiées

M. le Président de la commission formation

SUPPLEANTS

M Bernard LEJEUNE
Secrétaire Général de l'Académie de Lyon

Mme Joëlle LANOT
Secrétaire Générale
Inspection Académique de l'Ain

Mme Viviane HENRY
Inspectrice d'Académie adjointe
Inspection Académique de la Loire

Mme Marilyne REMER
Inspectrice d'Académie adjointe
de l'Education Nationale du Rhône

Mme Bernadette LALEU
Chef de bureau - DOS 4
Chargée des cartes des formations des
lycées professionnels publics et privés

M. le Directeur de la formation

à la chambre de commerce et d'industrie
de région Rhône-Alpes

M. Alain HUET
Délégué Général
MEDEF Rhône-Alpes

Mme Marie-France LEFEBVRE
Chargée de l'action culturelle en milieu scolaire
Direction Régionale des Affaires Culturelles

à la chambre de commerce et d'industrie
de région Rhône-Alpes

Mme FOURNIER
Déléguée régionale à la formation
MEDEF Rhône-Alpes

Non désigné

II – AU TITRE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conseillers régionaux

M. Yann CROMBECQUE

M. Etienne TETE

M. Patrick LOUIS

Conseillers Généraux

Mme Christine GONNU
Vice présidente
Conseillère Générale du canton de
Saint-Trivier-sur-Moignans (01)

M. Gilles ARTIGUES
Vice-Président du Conseil Général
Conseiller municipal de Saint Etienne (42)

Mme Danielle CHUZEVILLE
Conseillère générale du canton d'Amplepuis (69)

Maires

M. Bernard GLORIOD
Maire de Balan (01)

M. Gérard MARC
Maire de Nandax (42)

M. Gabriel COUTURIER
Conseiller municipal
de Saint Bonnet le Troncy (69)

Mme Sarah PEILLON

Mme Fatiha BENHAMED

Mme Séverine FONTANGES

M. Gérard PAOLI
Conseiller général du canton de Gex (01)

Mme Solange BERLIER
Vice-Présidente
Conseillère générale du canton de
La-Grand-Croix (42)

M. Daniel MARTIN
Conseiller général du canton de Monsols (69)

M. Jean-François PELLETIER
Maire de Saint Cyr sur Menthon (01)

Mme Monique REY
Maire de Précieux (42)

Mme Arlette PROIETTI
Adjointe au Maire de Pommiers (69)

III – AU TITRE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE

Chefs d'établissements d'enseignement privé

a) Enseignement primaire

SNCEEL – SYNADEC
Non désigné

b) Enseignement secondaire ou technique

SNCEEL – SYNADEC - UNETP
Non désigné

SNCEEL – SYNADIC - UNETP
Non désigné

Maîtres enseignant dans un établissement privé

Enseignement primaire

SPELC
Non désigné

Enseignement secondaire ou technique

M. Dominique SIMONET
CFDT
6 place Puviss de Chavanne
69006 LYON

CFTC
Non désigné

Mme Pascale BRUERS
CFDT
Lycée Ste Marie la Grand Grange
1, allée des Brotteaux
01000 BOURG EN BRESSE

CFTC
Non désigné

Parents d'élèves

M. Raymond COLOVRAY
APEL de l'AIN
Sermezy
69220 Charentay

Non désigné
APEL. LOIRE SUD
14, rue Paul Bert
42000 SAINT ETIENNE

Mme Nathalie DUFOUR
APEL du Rhône
7, rue Vaubecour
69002 LYON

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 11-019 du 19 janvier 2011 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le recteur de l'Académie de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales
Marc CHALLEAT

Arrêté 11-454 du 9 septembre 2011

Objet : délégation de signature

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Pascale PERRET (cabinet du recteur), à l'effet de signer, au nom du recteur de l'académie de Lyon, chancelier des universités, tous les actes concernant l'exécution des recettes et des dépenses liées au fonctionnement de la chancellerie (budget principal), y compris les bons de commande.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Noëlle MUNOZ, chef de la division de l'enseignement supérieur et des personnels du privé (DISUPP), à l'effet de signer les actes concernant le placement des fonds de la chancellerie, selon les modalités et dans le cadre des procédures arrêtées par la direction régionale des finances publiques, ainsi que pour signer les actes concernant l'exécution des recettes et des dépenses liées au budget annexe.

Article 3 : L'arrêté n°186 du 8 avril 2011 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités
Roland DEBBASCH.

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALEArrêté n°11-57

Objet : liste des personnes médaillées de Bronze de la Jeunesse et des Sports au titre de la promotion du 14 juillet 2011

Article 1^{er} : Au titre de la promotion du 14 juillet 2011, la médaille de bronze de la jeunesse et des sports est décernée à :

- Madame Françoise BOUYSSON née CLAVERY, née le 12 mai 1951 à Grenoble(Isère), domiciliée 51, rue Combes de Mars – 38370 SAINT CLAIR Du RHONE
- Madame Françoise ERARD née TAVERNON, née le 9 novembre 1941 à Lyon 3^{ème} (Rhône), domiciliée 52, Impasse Champlat – « Le Warens » - 74120 MEGEVE
- Madame Geneviève GIRBIG née COMMENT, née le 25 février 1952 à Bâle (Suisse), domiciliée 307, Lotissement Pré de Planche N°6- 01280 PREVESSIN
- Madame Maryvonne REYNAUD, née le 5 novembre 1949 à Casablanca (Maroc), domiciliée 44, rue des Tuiliers - 69008 LYON
- Madame Janine VOUREY née GAY-MERY, née le 1^{er} avril 1947 à St Marcellin (Isère), domiciliée 430, avenue du Facteur Cheval – 26260 CHARMES SUR HERBASSE
- Monsieur Alex DUBOIS, né le 26 mai 1958 à Les Salles du Gardon (Gard), domicilié Quartier Saint Pierre – 26230 COLONZELLE
- Monsieur Pascal REBAUD, né le 23 mars 1969 à Le Chambon-Feugerolles (Loire), domicilié 43, rue Paul Féval - 42400 SAINT CHAMOND
- Monsieur Gérard VIEUX, né le 14 août 1957 à Chambéry (Savoie), domicilié 3, rue Louise Michel – 38190 FROGES
- Monsieur Marc VOCANSON, né le 29 septembre 1960 à St Symphorien d'Ozon (Rhône), domicilié 939, chemin de Massier – 38200 VIENNE

Article 2 : Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif de la Région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Le Directeur Régional, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Alain PARODI

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENTArrêté n°11-269 du 4 octobre 2011

Objet : nomination d'un régisseur DE RECETTES auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes

Article 1 : Mme Sandra LAMAILLE est nommée régisseur, auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes, de la régie de recette du Service Connaissance, Études, Prospective et Évaluation.

Article 2 : Mme Marie BEDDOUCHE est nommée mandataire suppléant de la régie de recettes.

Article 3 : Mme Sandra LAMAILLE, est astreinte à constituer un cautionnement de 460 €.

Article 4 : Mme Sandra LAMAILLE percevra une indemnité de responsabilité mensuelle d'un montant de 10 €.

Article 5 : Mme Marie BEDDOUCHE, mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité d'un montant mensuel de 10 € au prorata de la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Article 6 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils reçoivent, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

Article 7 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif des régies, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal.

Article 8 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 9 : L'arrêté préfectoral n°10-281 du 12 août 2010 portant nomination de Madame BONNET est abrogé.

Article 10 : Le secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
le secrétaire général pour les affaires régionales
Marc CHALLEAT

Pour le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes
le directeur régional adjoint
Hubert GOETZ

Le régisseur titulaire
Sandra LAMAILLE

Le mandataire suppléant
Marie BEDDOUCHE

AUTRES

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS A LYON

Décision n°2011-09-01 du 26 septembre 2011Objet : délégation de signature

Délégation est donnée, à l'effet de signer tout acte relatif à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme de la direction interrégionale des douanes et droits indirects Rhône-Alpes Auvergne, dans les limites des plafonds qui leur seront notifiés, à :

- Mme Isabelle GALERON, contrôleuse principale au service Logistique;
- Mme Monique MIGNARD, agent de constatation principal de 1ère classe au service Logistique.

La directrice interrégionale des douanes et droits indirects à Lyon,
Marie-Line MONTARNAL

CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'ÉQUIPEMENT DE LYON

Arrêté du 30 septembre 2011Objet : subdélégation de signature en matière d'attributions générales

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LHUISSIER, directeur du CETE de Lyon, subdélégation de signature est accordée à M. Yannick MATHIEU, directeur adjoint et à Mme Dominique CHATARD, secrétaire générale.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LHUISSIER, directeur du CETE de Lyon, subdélégation est donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes relatifs à la gestion des personnels titulaires et non-titulaires qui leur sont affectés, les actes ordinaires de gestion interne relatifs à l'organisation de leur département respectif, les protocoles passés avec les autres services de l'État, les conventions de prestations à l'exclusion de celles à passer avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Secrétariat Général :

M. Pascal HEURTEFEUX, secrétaire général adjoint,

Département Construction Aménagement Projet :

Mme Anne GRANDGUILLOT, directrice,
M. Laurent LAMBERT, directeur adjoint,
M. Marc OURNAC, directeur adjoint,

Département Environnement Territoires Climat :

M. David CHUPIN, directeur,
M. Philippe GRAVIER, directeur adjoint,
M. Marc MEYER, directeur adjoint,

Département Laboratoire d'Autun :

M. Éric JANOT, directeur,
M. Christophe AUBAGNAC, directeur adjoint,

Département Laboratoire de Clermont-Ferrand :

Mme Dominique DELOUIS, directrice,
Mme Marianne CHAHINE, directrice adjointe,
M. Didier JAN, directeur adjoint,

Département Laboratoire de Lyon :

M. Gilles GAUTHIER, directeur,
M. David DAGUILLON, directeur adjoint,

Département Mobilités :

M. Fabien DUPREZ, directeur,
M. Christophe BETIN, directeur adjoint,
M. Stéphane CHANUT, directeur adjoint.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LHUISSIER, directeur du CETE de Lyon, subdélégation est donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes relatifs à la gestion des personnels titulaires et non-titulaires qui leur sont affectés, les actes ordinaires de gestion interne relatifs à l'organisation de leur unité respective,

Direction :

M. Marc CECILLON, chargé de mission Qualité,

Secrétariat Général :

Mme Anne PICCARDI, assistante ressources humaines,
Mme Dolorès HEDEF, responsable de l'unité Comptabilité marchés,
M. Jean-Claude FERRO, conseiller de gestion,
Mme Christelle AMBROZIC, responsable de l'unité Gestion des ressources humaines,

M. Richard HELSTROFFER, animateur sécurité prévention,
M. Jean-Paul VIVIANI, responsable de l'unité des Moyens généraux,
M. Jean-Claude LOMBARDI, responsable de l'entretien du site de Bron,
M. Fabrice SCOYER, responsable de l'unité Informatique,
M. Éric TISSIER, responsable de l'équipe exploitation informatique,

Département Construction Aménagement Projet :

Mme Catia RENNESSON, responsable de l'unité Usagers et partage de la voirie,
Mme Gersende FRANC, responsable de l'unité Aménagement villes et quartier,
M. Sylvain CHARLOT, responsable de l'unité Usages et performances du bâtiment,
Mme Myriam OLIVIER, responsable de l'unité Maîtrise de l'énergie et transferts d'air dans le bâtiment,
M. Pascal BALMEFRESZOL, responsable de l'unité Aménagement et conception des infrastructures,

Département Environnement Territoires Climat :

Mme Claire FAESSEL-VIROLE, responsable du pôle Politique et aménagement de la Montagne,
Mme Virginie BILLON, responsable de l'unité Biodiversité et eau,
Mlle Charlotte LE BRIS, responsable de l'unité Évaluation environnementale,
M. Laurent EISENLOHR, responsable de l'unité Déchets, sols pollués et eaux souterraines,
M. Xavier OLNLY, responsable de l'unité Environnement et santé,
Mme Nathalie FÜRST, responsable de l'unité Territoires et changement climatique,
Mme Sabine MATHONNET, responsable de l'unité Cohérence territoriale et cohésion sociale,

Département Laboratoire d'Autun :

Mme Juliette PASCOT, responsable de la Métrologie,
Mme Christelle THEVENOT-BARRET, responsable de l'unité des Prestations administratives et logistiques,
M. David GOUTALAND, responsable de l'unité Risques naturels, géotechnique et géophysique,
Mlle Aurore BRACH, adjointe au responsable de l'unité Risques naturels, géotechnique et géophysique,
M. Jean-Claude WENDLING, responsable de l'unité Gestion durable des ouvrages d'art,
M. Benoit CLEMENT, unité Gestion durable des ouvrages d'art,
Mlle Marjorie RABASSE, adjointe au responsable de l'unité Matériaux, structures, collage et composites,
M. Georges YOUSSEF, unité Matériaux, structures, collage et composites,
M. Patrick VAILLANT, responsable du groupe Infrastructures de transports,
M. Gilles PETIT, responsable de l'unité Auscultation et gestion du patrimoine,
M. Jean-Luc VITRAC, responsable de l'unité Caractérisation et études sur les matériaux,
M. Ludovic MIARD, responsable de l'unité Techniques et matériaux de terrassement,
M. Florent BOITHIAS, responsable de l'unité Perméabilité à l'air, énergie et risques à compter du 3 octobre,
Mlle Sarah JURICIC, adjointe à l'unité Perméabilité à l'air, énergie et risques à compter du 3 octobre 2011,
M. Thierry SALSET, responsable du groupe Bâtiment et acoustique,
M. Fabien AURIAT, responsable de l'unité Contrôle instrumentation bâtiment État exemplaire,
Mlle Lætitia LACOUTURE, responsable de l'unité Acoustique environnementale et gaz à effet de serre à compter du 3 octobre 2011,

Département Laboratoire de Clermont-Ferrand :

M. Didier AUROUSSEAU, responsable de l'unité des Prestations administratives et logistiques,
Mme Sandrine DUPUY-MOULEINE, responsable de la comptabilité,
M. Jean-Nicolas AUDOUY, responsable de l'unité Hydrosystèmes et corridors fluviaux,
M. Benoît NAGEL, responsable de l'unité Études et risques géotechniques,
M. Jérôme VARILLON, responsable de l'unité Matériaux terrassements vibrations,
Mme Caroline MAUDUIT, responsable de l'unité Assistance de gestion et de maintenance des infrastructures,
Mme Michèle COLOMB, responsable de l'unité Mobilité durable et sécurité,
M. Pascal LAHOZ, adjoint à la responsable de l'unité Mobilité durable et sécurité,
M. Frédéric BERNARDIN, adjoint à la responsable de l'unité Mobilité durable et sécurité,
Mme Pilar LESAGE, responsable de l'unité Éco-construction acoustique,
M. Cédric BESAIRIE, adjoint à la responsable de l'unité Éco-construction acoustique,
M. Richard VAISSIERE, responsable de l'unité Structures et ouvrages d'art,
M. Bruno BOULET, adjoint au responsable de l'unité Structures et ouvrages d'art,
Mme Hélène CHASSAGNOL, responsable de l'équipe Métrologie,

Département Laboratoire de Lyon :

M. Pierre POTHERAT, responsable du pôle Mouvements rapides de terrain et responsable du groupe Risques rocheux et mouvements de sols par intérim,
Mme Sylvie TAGOURNET, responsable Ressources humaines - formation,
M. Alain FAURE, responsable de la Métrologie,
Mme Agnès JOSEPH, responsable de l'unité Interactions sols-structures,
M. Pierre GUILLEMIN, responsable de l'unité Risques rocheux,
M. Jacques BLACHE, responsable de l'unité Essais géomécaniques,
M. Jean-Paul DURANTHON, responsable de l'unité Surveillance et mesures,
M. Laurent DUBOIS, responsable de la Station d'essais chutes de blocs,
M. Nicolas NUYTTENS, responsable du groupe Sécurité, appareils à grand rendement et instrumentation,
M. Christian SOULIE, responsable de l'unité Gestion durable du patrimoine,
Mme Véronique CERESO, responsable de l'unité Adhérence et sécurité,
M. Nicolas GRIGNARD, responsable de l'unité Instrumentation, électronique et mesures,
Mme Sylvie ARNAUD, responsable du groupe Ouvrages d'art, structures et matériaux durables,
M. Michaël DIERKENS, responsable de l'unité Béton pour construction durable,
M. Serge HAMPARIAN, responsable de l'unité Chimie et protection des structures,
M. Pierre ROENELLE, responsable de l'unité Pathologie des structures et diagnostic,
M. Adrien HOUEL, responsable de l'unité Ouvrages d'art, métal et mesures physiques,

Département Mobilités

M. Frédéric EVESQUE, responsable de l'unité Exploitation et gestion dynamique des trafics,
Mme Gaëlle CHAPRON, responsable de l'unité Territoires et offres de transport,
M. Nicolas WAGNER, responsable de l'unité Planification observation prospective,
M. Olivier RICHARD, responsable de l'unité Évaluation des politiques et systèmes de déplacements,
Mme Geneviève RUL, responsable de l'unité Sécurité des déplacements,

Mme Élisabeth LERVOIRE, responsable de l'unité Gestion de la connaissance - communication,
Mme Séverine BESSON, responsable de la division transport du Centre régional d'information et de coordination routières Rhône-Alpes – Auvergne.

Article 4 : L'arrêté du 8 juillet 2011 est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes, le directeur du CETE de Lyon, le directeur régional des finances publiques de la région Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Le directeur du centre d'études techniques de l'équipement de Lyon
Bruno LHUISSIER

Arrêté du 30 septembre 2011

Objet : subdélégation de signature en matière de passation de marchés publics

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LHUISSIER, directeur du CETE de Lyon, subdélégation de signature est accordée à M. Yannick MATHIEU, directeur adjoint et Mme Dominique CHATARD, secrétaire générale, pour la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LHUISSIER, directeur du CETE de Lyon, subdélégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent pour la mise en œuvre, dans la limite des enveloppes budgétaires qui leur sont allouées et dans le cadre de l'instruction interne relative aux marchés à procédure adaptée, des procédures relevant du code des marchés publics,

Pour des montants inférieurs à 90 000 € HT :

Secrétariat général :

M. Pascal HEURTEFEUX, secrétaire général adjoint,

Département Construction Aménagement Projet :

Mme Anne GRANDGUILLOT, directrice,
M. Laurent LAMBERT, directeur adjoint,
M. Marc OURNAC, directeur adjoint,

Département Environnement Territoires Climat :

M. David CHUPIN, directeur,
M. Philippe GRAVIER, directeur adjoint,
M. Marc MEYER, directeur adjoint,

Département Laboratoire d'Autun :

M. Éric JANOT, directeur,
M. Christophe AUBAGNAC, directeur adjoint,

Département Laboratoire de Clermont-Ferrand :

Mme Dominique DELOUIS, directrice,
Mme Marianne CHAHINE, directrice adjointe,
M. Didier JAN, directeur adjoint,

Département Laboratoire de Lyon :

M. Gilles GAUTHIER, directeur,
M. David DAGUILLON, directeur adjoint,

Département Mobilités

M. Fabien DUPREZ, directeur,
M. Christophe BETIN, directeur adjoint,
M. Stéphane CHANUT, directeur adjoint,

Pour des montants inférieurs à 4 000 € HT :

Secrétariat Général :

Mme Anne PICCARDI, assistante ressources humaines,
Mme Dolorès HEDEF, responsable de l'unité Comptabilité marchés,
Mme Sylvie DEYRIS, adjointe à la responsable de l'unité Comptabilité marchés,
Mme Christelle AMBROZIC, responsable de l'unité Gestion des ressources humaines,
M. Richard HELSTROFFER, animateur sécurité prévention,
M. Marc MERKOULOFF, président du Comité local d'action social,
M. Jean-Paul VIVIANI, responsable de l'unité des Moyens généraux,
M. Fabrice SCOYER, responsable de l'unité Informatique,

Département Laboratoire d'Autun :

Mme Christelle THEVENOT-BARRET, responsable de l'unité des Prestations administratives et logistiques,
M. Patrick VAILLANT, responsable du groupe Infrastructures de transports,
M. Thierry SALSET, responsable du groupe Bâtiment et acoustique,

Département Laboratoire de Clermont-Ferrand :

M. Didier AUROUSSEAU, responsable de l'unité des Prestations administratives et logistiques,

Département Mobilités

M. Frédéric EVESQUE, responsable de l'unité Exploitation et gestion dynamique des trafics,

Mme Gaëlle CHAPRON, responsable de l'unité Territoires et offres de transport,
M. Nicolas WAGNER, responsable de l'unité Planification observation prospective,
M. Olivier RICHARD, responsable de l'unité Évaluation des politiques et systèmes de déplacements,
Mme Geneviève RUL, responsable de l'unité Sécurité des déplacements,
Mme Élisabeth LERVOIRE, responsable de l'unité Gestion de la connaissance - communication,
Mme Séverine BESSON, responsable de la division transport du Centre régional d'information et de coordination routières Rhône-Alpes – Auvergne.

Article 3 : Le précédent arrêté du 8 juillet 2011 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes, le directeur du CETE de Lyon, le directeur régional des finances publiques de la région Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Le directeur du centre d'études techniques de l'équipement de Lyon
Bruno LHUISSIER

Arrêté du 30 septembre 2011

Objet : subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LHUISSIER, directeur du CETE de Lyon, subdélégation de signature est accordée à M. Yannick MATHIEU, directeur adjoint et Mme Dominique CHATARD, secrétaire générale, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes.

Article 2 : Dans le cadre de leurs attributions et du budget qui leur est alloué, subdélégation de signature est accordée aux agents dont les noms suivent à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses,

Pour des montants inférieurs à 90 000 € HT :

Secrétariat Général :

M. Pascal HEURTEFEUX, secrétaire général adjoint,

Département Construction Aménagement Projet :

Mme Anne GRANDGUILLOT, directrice,
M. Laurent LAMBERT, directeur adjoint,
M. Marc OURNAC, directeur adjoint,

Département Environnement Territoires Climat :

M. David CHUPIN, directeur,
M. Philippe GRAVIER, directeur adjoint,
M. Marc MEYER, directeur adjoint,

Département Laboratoire d'Autun :

M. Éric JANOT, directeur,
M. Christophe AUBAGNAC, directeur adjoint,
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric JANOT, subdélégation de signature est accordée aux agents dont les noms suivent à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses :
Mme Christelle THEVENOT-BARRET, responsable de l'unité des Prestations administratives et logistiques,
M. Patrick VAILLANT, responsable du groupe Infrastructures de transports,
M. Thierry SALSET, responsable du groupe Bâtiment et acoustique,

Département Laboratoire de Clermont-Ferrand :

Mme Dominique DELOUIS, directrice,
Mme Marianne CHAHINE, directrice adjointe,
M. Didier JAN, directeur adjoint,

Département Laboratoire de Lyon :

M. Gilles GAUTHIER, directeur,
M. David DAGUILLON, directeur adjoint,

Département Mobilités

M. Fabien DUPREZ, directeur,
M. Christophe BETIN, directeur adjoint,
M. Stéphane CHANUT, directeur adjoint.

Pour des montants inférieurs à 4 000 € HT :

Secrétariat Général :

Mme Anne PICCARDI, assistante ressources humaines,
Mme Dolorès HEDEF, responsable de l'unité comptabilité marchés,
Mme Sylvie DEYRIS, adjointe à la responsable de l'unité Comptabilité marchés,
Mme Christelle AMBROZIC, responsable de l'unité Gestion des ressources humaines,
M. Richard HELSTROFFER, animateur sécurité prévention,
M. Marc MERKOULOFF, président du Comité local d'action social,
M. Jean-Paul VIVIANI, responsable de l'unité des Moyens généraux,
M. Fabrice SCOYER, responsable de l'unité Informatique,

Département Laboratoire d'Autun :

Mme Christelle THEVENOT-BARRET, responsable de l'unité des Prestations administratives et logistiques,

M. Patrick VAILLANT, responsable du groupe Infrastructures de transports,
M. Thierry SALSET, responsable du groupe Bâtiment et acoustique,

Département Laboratoire de Clermont-Ferrand :

M. Didier AUROUSSEAU, responsable de l'unité des Prestations administratives et logistiques,

Département Mobilités :

M. Frédéric EVESQUE, responsable de l'unité Exploitation et gestion dynamique des trafics,
Mme Gaëlle CHAPRON, responsable de l'unité Territoires et offres de transport,
M. Nicolas WAGNER, responsable de l'unité Planification observation prospective,
M. Olivier RICHARD, responsable de l'unité Évaluation des politiques et systèmes de déplacements,
Mme Geneviève RUL, responsable de l'unité Sécurité des déplacements,
Mme Élisabeth LERVOIRE, responsable de l'unité Gestion de la connaissance - communication,
Mme Séverine BESSON, responsable de la division transport du Centre régional d'information et de coordination routières Rhône-Alpes – Auvergne.

Pour des montants inférieurs à 1 500 € HT :

Secrétariat Général :

Mme Nathalie TOUSSAINT, adjointe au responsable des Moyens généraux,
M. Raymond LOPEZ, responsable de l'équipe des Moyens généraux du site de L'Isle d'Abeau,
Mme Nelly BOURLES, assistante de gestion,
M. Jean-Claude LOMBARDI, responsable de l'entretien du site de Bron,
M. Jean-Louis REYNIER, responsable du garage du site de Bron,
M. Éric TISSIER, responsable de l'équipe Exploitation informatique,

Département Laboratoire d'Autun :

Mme Juliette PASCOT, responsable de la Métrologie,
M. David GOUTALAND, responsable de l'unité Risques naturels, géotechnique et géophysique,
Mlle Aurora BRACH, adjointe au responsable de l'unité Risques naturels, géotechnique et géophysique,
M. Jean-Claude WENDLING, responsable de l'unité Gestion durable des ouvrages d'art,
M. Benoît CLEMENT, unité Gestion durable des ouvrages d'art,
Mlle Marjorie RABASSE, adjointe au responsable de l'unité Matériaux, structures, collage et composites,
M. Georges YOUSSEF, unité Matériaux, structures, collage et composites,
M. Gilles PETIT, responsable de l'unité Auscultation et gestion du patrimoine,
M. Jean-Luc VITRAC, responsable de l'unité Caractérisation et études sur les matériaux,
M. Ludovic MIARD, responsable de l'unité Techniques et matériaux de terrassement,
M. Florent BOITHIAS, responsable de l'unité Perméabilité à l'air, énergie et risques à compter du 3 octobre,
Mlle Sarah JURICIC, adjointe à l'unité Perméabilité à l'air, énergie et risques à compter du 3 octobre 2011,
M. Fabien AURIAT, responsable de l'unité Contrôle instrumentation bâtiment État exemplaire,
Mlle Lætitia LACOUTURE, responsable de l'unité Acoustique environnementale et gaz à effet de serre à compter du 3 octobre 2011,

Département Laboratoire de Clermont-Ferrand :

M. Jean-Nicolas AUDOUY, responsable de l'unité Hydrosystèmes et corridors fluviaux,
M. Benoît NAGEL, responsable de l'unité Études et risques géotechniques,
M. Jérôme VARILLON, responsable de l'unité Matériaux terrassements vibrations,
Mme Caroline MAUDUIT, responsable de l'unité Assistance de gestion et de maintenance des infrastructures,
Mme Michèle COLOMB, responsable de l'unité Mobilité durable et sécurité,
M. Pascal LAHOZ, adjoint à la responsable de l'unité Mobilité durable et sécurité,
M. Frédéric BERNARDIN, adjoint à la responsable de l'unité Mobilité durable et sécurité,
Mme Pilar LESAGE, responsable de l'unité Éco-construction acoustique,
M. Cédric BESAIRIE, adjoint à la responsable de l'unité Éco-construction acoustique,
M. Richard VAISSIERE, responsable de l'unité Structures et ouvrages d'art,
M. Bruno BOULET, adjoint au responsable de l'unité Structures et ouvrages d'art,
Mme Hélène CHASSAGNOL, responsable de l'équipe Métrologie,
Mme Sandrine CUNHA, responsable des achats,

Département Laboratoire de Lyon :

M. Nicolas NUYTTENS, responsable du groupe Sécurité, appareils à grand rendement et instrumentation,
Mme Sylvie ARNAUD, responsable du groupe Ouvrages d'art, structures et matériaux durables.

Article 3 : Dans le cadre de l'utilisation de la carte d'achat et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LHUISSIER, directeur du CETE de Lyon, subdélégation de signature est accordée aux agents dont les noms suivent à l'effet de désigner les porteurs de carte de leur département,

Secrétariat Général :

M. Pascal HEURTEFEUX, secrétaire général adjoint,

Département Construction Aménagement Projet :

Mme Anne GRANDGUILLOT, directrice,
M. Laurent LAMBERT, directeur adjoint,
M. Marc OURNAC, directeur adjoint,

Département Environnement Territoires Climat :

M. David CHUPIN, directeur,
M. Philippe GRAVIER, directeur adjoint,
M. Marc MEYER, directeur adjoint,

Département Laboratoire d'Autun :

M. Éric JANOT, directeur,
M. Christophe AUBAGNAC, directeur adjoint,
Mme Christelle THEVENOT-BARRET, responsable de l'unité des Prestations administratives et logistiques,

Département Laboratoire de Clermont-Ferrand :
Mme Dominique DELOUIS, directrice,
Mme Marianne CHAHINE, directrice adjointe,
M. Didier JAN, directeur adjoint,

Département Laboratoire de Lyon :
M. Gilles GAUTHIER, directeur,
M. David DAGUILLON, directeur adjoint,

Département Mobilités :
M. Fabien DUPREZ, directeur,
M. Christophe BETIN, directeur adjoint,
M. Stéphane CHANUT, directeur adjoint,

La désignation du porteur de carte d'achat vaut autorisation pour celui-ci d'engager le CETE de Lyon, dans les conditions fixées par le paramétrage de la carte.

Article 4 : L'arrêté de subdélégation du 8 juillet 2011 est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes, le directeur du CETE de Lyon, le directeur régional des finances publiques de la région Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Le directeur du centre d'études techniques de l'équipement de Lyon
Bruno LHUISSIER
